



Assemblée générale

Soixante-seizième session

102^e séance plénière
Jeudi 8 septembre 2022, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid (Maldives)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Expression de condoléances à la suite du décès de S. M. la Reine Elizabeth II

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de passer aux autres questions, j'ai le triste devoir de rendre hommage à la mémoire de S. M. la Reine Elizabeth II, qui est décédée aujourd'hui. Le décès de S. M. la Reine est un moment de grande tristesse pour la famille royale, le peuple du Royaume-Uni et la communauté internationale. Sa perte sera profondément ressentie dans le monde entier. On se souviendra toujours d'elle pour son dévouement au service de notre pays, du Commonwealth et du monde entier. Elle a encouragé la paix et l'amitié dans le monde entier.

Au nom de l'Assemblée générale, je demande au représentant du Royaume-Uni de transmettre nos condoléances à la famille royale, au Gouvernement et au peuple du Royaume-Uni ainsi qu'à l'ensemble du Commonwealth.

J'invite maintenant les représentantes et représentants à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de S. M. la Reine Elizabeth II.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président (*parle en anglais*) : Un hommage officiel lui sera rendu à l'Assemblée générale à une date qui sera annoncée ultérieurement.

Point 66 de l'ordre du jour (suite)

Consolidation et pérennisation de la paix

Projet de résolution (A/76/L.86)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.86, intitulé « Financement de la consolidation de la paix ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/76/L.86 ?

Le projet de résolution A/76/L.86 est adopté (résolution 76/305).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Il n'y a pas si longtemps, l'Assemblée générale s'est réunie ici pour la réunion de haut niveau sur le financement de la consolidation de la paix. Cette réunion et l'adoption par consensus de la résolution historique 76/305 cet après-midi sont l'expression du sentiment d'appropriation et d'urgence que l'ensemble des Membres ont accordé à la promotion de solutions concrètes pour combler l'actuel déficit de financement de la consolidation de la paix dans le contexte de la croissance de la demande mondiale d'appui à la consolidation de la paix.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Je remercie l'Ambassadrice Anna Karin Eneström pour son dévouement et son leadership, ainsi que pour les efforts consentis par son équipe au cours du principal processus de facilitation. Je remercie également les membres de ma propre délégation, qui ont travaillé dur pour atteindre cet objectif. Et je suis reconnaissant au Bureau de la présidence de l'Assemblée générale et au Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour leur concours dans cet exercice. Ce fut un grand honneur pour le Kenya d'assumer cette responsabilité. Au nom de mon gouvernement, je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude, Monsieur l'Ambassadeur Shahid, pour avoir confié au Kenya le rôle de cofacilitateur des négociations intergouvernementales cruciales qui ont abouti au résultat d'aujourd'hui pendant votre mandat de Président de l'Assemblée générale.

Les premiers exercices d'écoute que nous avons menés se sont révélés instructifs. Les négociations ont été complexes mais constructives, et nous considérons que le résultat consensuel qui nous est présenté aujourd'hui est véritablement révolutionnaire. Cela n'aurait pas été possible sans la disponibilité, la souplesse et l'esprit constructif dont ont fait preuve toutes les délégations au cours des négociations. Je tiens également à saluer et à féliciter tout particulièrement les divers groupements régionaux, notamment le Groupe des États d'Afrique, le Mouvement des pays non alignés, le groupe Canada, Australie et Nouvelle-Zélande et l'Union européenne. Leur leadership et leurs efforts concertés ont grandement contribué à atteindre notre objectif d'un résultat opportun, orienté vers l'action et concret, axé sur le financement de la consolidation de la paix. Nous avons des délais serrés, mais nous avons rempli le mandat qui nous avait été confié avant la fin de la soixante-seizième session. Ensemble, nous avons envoyé un message politique clair et affirmé notre volonté d'examiner toutes les options permettant d'assurer un financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix, notamment au moyen de mécanismes de financement volontaires et innovants et de contributions statutaires. La résolution 76/305 note à juste titre que l'allocation de fonds provenant des contributions statutaires au financement de la consolidation de la paix témoignerait de l'engagement commun des États Membres en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Cela signifie que, pour la première fois, nous, les Nations Unies, reconnaissons et convenons que le travail important de consolidation de la paix ne peut dépendre uniquement des contributions volontaires et ne peut être entre les mains de quelques pays seulement, au sens financier du terme. La mise à disposition de contributions statutaires signifie également que les

pays et régions bénéficiaires, y compris mon continent, l'Afrique, n'ont pas seulement intérêt à ce que les activités de la consolidation de la paix produisent des dividendes, mais qu'ils se les approprient également.

Dans le cadre de l'engagement continu du Kenya en faveur de la consolidation de la paix et en tant que coordinateur informel entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, nous espérons donc que le Secrétaire général et la Cinquième Commission prendront en compte les orientations et les recommandations claires figurant dans la résolution et qu'ils traduiront de toute urgence ces engagements politiques sur le plan opérationnel en actions tangibles, qui tiennent compte de l'évolution de notre paysage de paix et de sécurité.

Je voudrais conclure en soulignant qu'à maintes reprises, l'Assemblée générale s'est mobilisée et a apporté l'espoir quand le monde entier s'est tourné vers nous en rapport avec la question cruciale de la paix et de la sécurité. Ne perdons pas l'ambition que l'Assemblée générale a exprimée aujourd'hui dans la résolution 76/305.

M^{me} Eneström (Suède) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer mes plus sincères condoléances à la délégation du Royaume-Uni à l'occasion du décès de S. M. la Reine Elizabeth II.

Cela fait longtemps que nous avons pris conscience des déficits de financement de la consolidation de la paix et de la nécessité d'augmenter nos investissements dans la consolidation et la pérennisation de la paix. La paix, la prévention des conflits violents et la consolidation et la pérennisation de la paix sont au cœur de l'action de l'ONU. Le succès de ces activités dépend largement des fonds qui leur sont alloués. Je suis fière d'avoir facilité les négociations intergouvernementales sur ce texte relatif au financement de la consolidation de la paix, avec mon ami l'Ambassadeur Martin Kimani du Kenya. Ses compétences en matière d'encadrement et son engagement ont été déterminants pour le succès de nos travaux. Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir fait l'honneur de nous demander de vous représenter dans ce processus.

La consolidation de la paix reste une grande priorité de la politique étrangère suédoise parce que nous y croyons. La consolidation de la paix produit des résultats. Elle permet de sauver des vies et est d'un bon rapport coût-efficacité. C'est un processus intrinsèquement politique destiné à prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits. Il s'agit d'un effort collectif, impliquant un grand nombre et une grande variété de parties prenantes

et rassemblant des éléments touchant à la sécurité et aux droits politiques, économiques, sociaux et humains de manière cohérente et intégrée.

Le Fonds pour la consolidation de la paix s'est imposé comme un pilier du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Ses réalisations, grâce à sa capacité de réaction rapide et catalytique et à son approche souple, sont bien connues. L'adoption par consensus de la résolution 76/305 confirme la reconnaissance par la communauté internationale que les initiatives de consolidation de la paix ont besoin d'un financement suffisant, prévisible et durable pour aider efficacement les pays à consolider et à pérenniser la paix, et affirme notre volonté d'examiner toutes les options permettant d'assurer ce financement, notamment au moyen de mécanismes de financement volontaires et innovants et de contributions statutaires, ainsi que par d'autres moyens de mobilisation des ressources.

Entre autres choses, la résolution envoie un signal politique à la Cinquième Commission pour qu'elle détermine les modalités selon lesquelles les contributions statutaires pourraient être utilisées pour financer le Fonds pour la consolidation de la paix. Elle note à juste titre que l'allocation de fonds provenant des contributions statutaires au financement de la consolidation de la paix témoignerait de l'engagement commun des États Membres en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix. La résolution souligne en outre l'importance que revêtent les engagements financiers volontaires pluriannuels, souples et tolérants au risque pour la consolidation de la paix. Elle encourage tous les États Membres à redoubler d'efforts pour étudier et mettre à l'essai des mécanismes de financement novateurs. Elle encourage les États Membres et les entités du secteur privé à prendre des mesures concrètes pour renforcer les partenariats à l'appui des efforts de consolidation de la paix. Elle salue aussi le rôle important que jouent les institutions financières internationales dans la consolidation et la pérennisation de la paix et encourage le renforcement des partenariats et de la coopération stratégique entre l'ONU et les institutions financières internationales à tous les niveaux.

Je tiens à remercier tous les États Membres pour leur soutien actif et leur participation constructive tout au long du processus, conformément à notre intention d'adopter une résolution concise et orientée vers l'action portant spécifiquement sur le financement et la consolidation de la paix. J'exprime également ma profonde

reconnaissance à l'ensemble de l'équipe kényane, à mes propres collègues et au personnel du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et de votre bureau, Monsieur le Président. Nous nous réjouissons à la perspective de nous appuyer sur ce texte, de mettre en œuvre ses dispositions et de poursuivre nos efforts visant à assurer un financement adéquat, prévisible et durable pour la consolidation de la paix.

M. Muhith (Bangladesh) (*parle en anglais*) : À titre national, avant de m'exprimer au nom du Mouvement des pays non alignés, je tiens à exprimer nos plus sincères condoléances à l'occasion du décès de S. M. la Reine Elizabeth II.

J'ai maintenant l'honneur de faire une déclaration au nom du Mouvement des pays non alignés. Le Mouvement des pays non alignés tient à exprimer sa gratitude et ses félicitations aux facilitateurs, les Ambassadeurs Martin Kimani et Anna Karin Eneström, pour avoir dirigé efficacement les consultations intergouvernementales sur le financement de la consolidation de la paix, et pour avoir présenté la résolution 76/305 pour adoption aujourd'hui. Nous remercions également toutes les délégations de leur participation constructive, de leur souplesse et de leur attitude accommodante, qui ont permis à cet important processus intergouvernemental d'aboutir à un consensus. Je remercie tout particulièrement tous nos experts de leurs efforts sincères et inlassables tout au long de ce processus.

La résolution adoptée aujourd'hui revêt la plus grande importance. Elle fait progresser les efforts en cours pour combler les lacunes actuelles dans le financement de la consolidation de la paix et assurer un financement suffisant, prévisible et durable pour la consolidation de la paix. Nous constatons avec satisfaction qu'il s'agit d'un texte équilibré, qui renforcera le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, qui a été transformé par les résolutions jumelles successives sur la consolidation et la pérennisation de la paix (résolutions 70/262, 72/276 et 75/201 et résolutions 2282 (2016), 2413 (2018) et 2558 (2020) du Conseil de sécurité), et qui met l'accent sur l'établissement des responsabilités et le contrôle du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous notons avec satisfaction que la résolution reconnaît la nécessité d'examiner toutes les options de financement de la consolidation de la paix, tout en assurant des synergies entre toutes les parties prenantes, en élargissant la base des donateurs pour le financement de la consolidation

de la paix et en tenant compte des priorités nationales en matière de consolidation de la paix. Nous nous félicitons également de la reconnaissance de l'importance des contributions non pécuniaires et des mécanismes de financement novateurs en matière de consolidation de la paix, du rôle de la coopération Sud-Sud et triangulaire, des financements publics et privés pour la consolidation de la paix, de la coopération entre l'ONU et les institutions financières internationales et du rôle des autres fonds de l'ONU, en plus du Fonds pour la consolidation de la paix.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite de l'accent mis sur le rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation et la pérennisation de la paix. Nous nous félicitons également du fait que la résolution souligne la contribution essentielle des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales à cet effort, au moyen des activités de consolidation de la paix dans leurs zones d'opérations respectives. Le Mouvement estime que la résolution 76/305 peut constituer une bonne base pour que la Cinquième Commission poursuive ses discussions sur le financement de la consolidation de la paix. Les pays membres du Mouvement participeront à ces négociations dans un esprit constructif, en vue de réaliser les objectifs énoncés dans la résolution.

Enfin, je réitère l'engagement total du Mouvement des pays non alignés en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix, notamment en mettant davantage l'accent sur l'appropriation du processus par les pays, et j'exprime notre volonté de continuer à plaider en faveur d'un financement suffisant, prévisible et durable de la consolidation de la paix.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : Je joins ma voix à la vôtre, Monsieur le Président, et à celles de mes collègues pour présenter mes plus sincères condoléances à l'Ambassadrice Barbara Woodward et aux membres de la Mission permanente du Royaume-Uni à l'occasion du décès de S. M. la Reine Elizabeth II. Puisse son âme reposer en paix.

J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique en ma qualité de Président du Groupe africain pour la consolidation de la paix. Le Groupe des États d'Afrique s'associe à la déclaration qui vient d'être faite par le représentant du Bangladesh au nom du Mouvement des pays non alignés.

Tout d'abord, le Groupe des États d'Afrique tient à exprimer sa gratitude et sa profonde reconnaissance à nos deux excellents cofacilitateurs, les Ambassadeurs

Anna Karin Eneström et Martin Kimani, respectivement Représentante permanente de la Suède et Représentant permanent du Kenya, pour un travail très bien fait. L'adoption par consensus, aujourd'hui, de la résolution historique 76/305 témoigne de l'engagement commun des États Membres en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Elle témoigne de l'importance et de l'urgence de relever le défi crucial du financement de la consolidation de la paix en vue de renforcer le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies pour le rendre plus performant et plus efficace.

L'Afrique est un ardent défenseur de la priorité accordée à l'investissement dans la consolidation de la paix prise en charge et dirigée par les pays, car il s'agit d'un investissement éprouvé, rentable et intelligent – un objectif qui reste hors de portée tant que la consolidation de la paix reste largement tributaire des contributions volontaires, qui sont insuffisantes, imprévisibles et non viables. Cette résolution historique est donc opportune et importante, car il est manifestement futile de continuer à financer une fonction essentielle de l'Organisation des Nations Unies par des contributions volontaires tout en attendant un résultat différent. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique se félicite de la nature globale et orientée vers l'action de la résolution adoptée aujourd'hui, qui aborde tous les flux de financement – volontaires, innovants et statutaires. Nous nous félicitons également de l'accent mis sur les contributions statutaires en tant que moyen de garantir un financement suffisant, prévisible et durable de la consolidation de la paix.

Pour l'Afrique, cette résolution est importante, car nombre de ses dispositions sont conformes à la Position commune africaine sur l'examen 2020 du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Il est également louable que la résolution donne des orientations claires à la Cinquième Commission en l'engageant à poursuivre et à achever, au cours de la soixante-dix-septième session, l'examen du rapport du Secrétaire général sur l'affectation de 100 millions de dollars au Fonds pour la consolidation de la paix par le biais de contributions statutaires, y compris en prêtant particulièrement attention aux considérations relatives à l'amélioration de la transparence, de l'établissement des responsabilités et du contrôle du Fonds pour la consolidation de la paix. Le Groupe des États d'Afrique attend avec impatience la mise en œuvre opérationnelle des dispositions de cette importante résolution, en particulier l'examen de la proposition du Secrétaire général sur les

contributions statutaires, le mois prochain, à la session principale de la Cinquième Commission. Le processus de la Cinquième Commission offre aux États Membres une occasion exceptionnelle de traduire en actes les engagements politiques qu'ils ont pris dans cette résolution, comme l'indique leur consensus d'aujourd'hui. L'Afrique, en tant que principale partie prenante dans la consolidation de la paix, reste pleinement résolue à participer de manière constructive aux discussions au sein de la Cinquième Commission, de concert avec la participation active et constructive du Groupe des États d'Afrique à la plénière, afin de parvenir au merveilleux et satisfaisant résultat que nous avons eu aujourd'hui.

Pour finir, le Groupe des États d'Afrique vous félicite personnellement, Monsieur le Président, ainsi que les cofacilitateurs et, bien sûr, tous les États Membres, d'avoir mené à bien ce processus novateur.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je me joins moi aussi aux autres intervenants pour exprimer nos plus sincères condoléances à la délégation du Royaume-Uni à l'occasion du décès de la Reine Elizabeth II.

L'Inde se félicite de notre adoption de la résolution 76/305, et nous tenons à saluer la contribution des cofacilitateurs, le Kenya et la Suède. À titre national, je voudrais faire les observations suivantes.

Au fur et à mesure que les États Membres avancent dans les discussions relatives au financement de la consolidation de la paix au moyen des contributions statutaires, les questions relatives à l'établissement des responsabilités et au contrôle des fonds qui seront alloués à cette fin, mais aussi de nos contributions statutaires, devraient continuer à recevoir toute l'attention de l'Assemblée générale, ainsi que de la Cinquième Commission. Nous espérons que les questions liées à l'examen des règles et règlements financiers régissant l'utilisation des contributions statutaires à des fins de consolidation de la paix feront l'objet d'un débat exhaustif en temps voulu à la Cinquième Commission. Les suggestions constructives formulées par les délégations au cours des négociations, par exemple en ce qui concerne la désignation de guichets distincts pour les contributions volontaires et les contributions statutaires afin d'assurer une transparence totale, devraient être examinées en détail lors des discussions à la Cinquième Commission. Celle-ci doit rester l'arbitre final des décisions relatives au financement de la consolidation de la paix. En outre, toutes ces décisions doivent être prises par consensus, tout comme la résolution d'aujourd'hui

a été adoptée par consensus. L'Inde se félicite de cette approche constructive des discussions sur la consolidation de la paix. Pour conclure, je voudrais faire les trois suggestions suivantes à l'Assemblée.

Nous continuons à souligner l'importance du principe cardinal qu'est l'inclusivité pour faire avancer les objectifs nationaux de consolidation de la paix. Une approche de la consolidation de la paix exclusivement axée sur les donateurs n'est donc pas la voie la plus prudente à suivre.

Étant donné les débats sur le renforcement de l'appui financier aux activités de consolidation de la paix par des sources autres que les contributions volontaires, nous devons nous pencher attentivement et de manière approfondie sur les répercussions de cette démarche pour l'écosystème des Nations Unies. Toute décision à cet effet doit être fondée sur un consensus.

Enfin, en tant qu'un des principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'Inde estime qu'il importe de fixer des repères et des critères clairs pour une stratégie de sortie dans les pays à l'examen. Le Comité de consolidation de la paix, en plaidant pour la consolidation de la paix, doit garantir des réductions des effectifs lorsque ces critères sont remplis.

M. Segura Aragón (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Nous nous joignons aux autres voix pour exprimer nos sincères et profondes condoléances à la Mission permanente du Royaume-Uni à l'occasion du décès de S. M. la Reine Elizabeth II.

El Salvador est reconnaissant de la convocation de la présente séance plénière et s'associe à la déclaration faite par la délégation bangladaise au nom du Mouvement des pays non alignés.

El Salvador se félicite de l'adoption par consensus de la résolution 76/305, première résolution de l'Assemblée générale consacrée au financement de la consolidation de la paix. Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements aux cofacilitateurs, l'Ambassadeur Martin Kimani et l'Ambassadrice Anna Karin Eneström, ainsi qu'à leurs équipes, pour leur leadership et leurs efforts dans la conduite des négociations relatives à cette résolution.

Nous considérons son adoption comme le reflet de la volonté des États Membres de placer la prévention des conflits et la consolidation de la paix au cœur de leurs efforts, ainsi que d'établir les partenariats nécessaires pour faire de la paix pérenne une réalité. C'est

pourquoi nous espérons que sa pleine mise en œuvre se traduira par des actions concrètes pour combler le déficit de financement de la consolidation de la paix et contribuer ainsi à la mise en marche de processus politiques qui empêchent la stagnation, l'intensification, la récurrence ou la poursuite des conflits, tels que la création et la mise en œuvre de programmes de développement durable et de droits humains. El Salvador espère que les délibérations et les engagements contenus dans cette résolution seront améliorés et renforcés dans les discussions et les décisions de l'Assemblée générale à sa prochaine session, auxquelles nous continuerons de participer de manière constructive.

Mon pays se félicite de la reconnaissance dans la résolution du rôle fondamental que jouent les femmes et les jeunes dans la consolidation de la paix, ainsi que du besoin urgent de financer des initiatives qui intègrent leur participation pleine, égale et effective. La paix et la prospérité ne peuvent être assurées que si elles sont incluses à tous les niveaux. À l'avenir, nous espérons que nos délibérations seront étayées par la disponibilité d'informations abondantes et opportunes sur les instruments financiers et l'évolution des flux de financement de la consolidation de la paix. L'amélioration de la transparence et de l'établissement des responsabilités pour les ressources allouées au financement de la consolidation de la paix doit rester une priorité, afin de renforcer l'impact des initiatives menées sur le terrain.

Enfin, qu'il me soit permis d'exprimer notre conviction que les circonstances actuelles exigent que la communauté internationale agisse de manière dynamique et énergique pour prévenir les conflits et y faire face. À cet égard, l'engagement ferme d'El Salvador en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix reste inchangé.

M^{me} Carlson (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous tenons tout d'abord à exprimer nos plus sincères condoléances au Royaume-Uni à la suite du décès de S. M. la Reine Elizabeth II.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant du Bangladesh au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous voudrions tout d'abord remercier le Kenya et la Suède pour leur facilitation efficace des consultations dans le cadre de ce processus et toutes les délégations pour leur participation constructive. À notre avis, l'adoption de la résolution 76/305 est une étape essentielle pour garantir que des ressources prévisibles et souples soient mises à disposition en temps voulu afin de mieux soutenir la consolidation de la paix.

C'est un honneur pour la République dominicaine d'exercer les fonctions de Vice-Présidente de la Commission de consolidation de la paix, représentant ainsi la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Tout au long de cette période, nous avons pu constater l'impact positif de cette Commission et du Fonds pour la consolidation de la paix pour ce qui est de la réalisation des aspirations des pays pour lesquels la Commission est une plateforme inclusive, impartiale et ouverte où ils peuvent partager leurs défis et leurs expériences. Nous avons constaté qu'en incluant les voix des femmes et des jeunes, le potentiel des outils dont nous disposons pour atteindre nos objectifs en tant qu'Organisation est encore plus grand. Il est donc crucial de soutenir financièrement les initiatives de consolidation de la paix menées par les femmes en les associant effectivement à la planification, à la mise en œuvre et au suivi de ces initiatives.

Comblant le déficit financier évident auquel nous sommes confrontés afin de continuer à avoir l'impact souhaité sur la consolidation de la paix est une priorité pour la République dominicaine. Nous pensons qu'il est particulièrement urgent d'unir nos efforts pour remédier aux conséquences de ce déficit financier qui touchent en particulier les initiatives menées par les organisations de jeunes.

Compte tenu du fait que la proposition du Secrétaire général n'a pas obtenu le consensus nécessaire en Cinquième Commission et que son examen a été reporté à la prochaine session principale, nous pensons qu'il s'agit d'une étape essentielle que nous encourageons les États Membres à envisager pour les futures négociations sur ce sujet en Cinquième Commission.

Pour terminer, nous pensons que le résultat final de cette résolution va dans le sens de la création d'un mécanisme clair pour mettre à disposition des ressources prévisibles et adéquates et des financements novateurs qui permettront au Fonds pour la consolidation de la paix de répondre aux besoins croissants.

M. Mizuta (Japon) (*parle en anglais*) : Avant de prononcer notre déclaration, je voudrais exprimer nos plus sincères condoléances à la suite du décès de S. M. la Reine Elizabeth II.

Le Japon se félicite de l'adoption de la résolution 76/305 par consensus. Je remercie le Représentant permanent du Kenya et la Représentante permanente de la Suède de leurs efforts inlassables pour cofaciliter les consultations. Le Japon a participé à ce processus dans un esprit constructif et s'est volontiers associé au consensus en vue de faire progresser le programme des

Nations Unies relatif à la consolidation et la pérennisation de la paix. Dans l'espoir de faciliter nos débats futurs sur ce thème important, je voudrais clarifier la position du Japon sur quelques points controversés soulevés pendant le processus de négociation, notamment en ce qui concerne les paragraphes 16 et 18 de la résolution.

Premièrement, il faut garantir à tout prix la souplesse et l'agilité continues du Fonds pour la consolidation de la paix afin de répondre aux besoins sur le terrain. C'est pourquoi les activités programmatiques de l'ONU, généralement menées par les fonds et programmes et relatives au développement et à l'action humanitaire, ont toujours été financées en principe au moyen de contributions volontaires. Le niveau de transparence, de responsabilité et de contrôle requis pour les contributions statutaires n'est pas compatible avec la souplesse et l'agilité nécessaires pour ces opérations sur le terrain. Cela signifie que si nous devons envisager d'utiliser les contributions statutaires pour le Fonds pour la consolidation de la paix pour financer des opérations sur le terrain, leur utilisation doit être strictement limitée à des cas exceptionnels et d'une manière qui ne mette pas en péril la souplesse et l'agilité du Fonds pour la consolidation de la paix. Les frais d'administration récurrents, tels que la dotation en effectifs, pourraient être considérés comme une exception. Les activités programmatiques limitées dans le temps visant à soutenir les transitions en douceur après le retrait des missions des Nations Unies pourraient être également considérées comme une exception. Dans tous les cas, l'utilisation des contributions statutaires par rapport aux contributions volontaires doit être clairement délimitée. C'est ainsi que le Japon comprend la phrase « les contributions statutaires n'ont pas vocation à se substituer aux contributions volontaires » au paragraphe 16.

Deuxièmement, le Japon souhaite insister à nouveau sur la nécessité de réexaminer la question de l'objectif du niveau de financement le plus souhaitable pour le Fonds pour la consolidation de la paix. Il est fort possible que les ressources actuelles du Fonds ne soient pas suffisantes pour financer tous les projets proposés par les entités compétentes de l'ONU, dont le nombre continue d'augmenter. Cependant, cela ne suffit pas pour étayer l'argument selon lequel le Fonds pour la consolidation de la paix ne dispose pas de ressources suffisantes. Nous attendons du Bureau d'appui à la consolidation de la paix qu'il procède à un examen rigoureux et qu'il n'approuve que des projets de qualité et qualifiés, afin de se conformer à son objectif

de financement des activités de base, qui est de fournir le financement initial. Si nous reconnaissons effectivement qu'il existe des déficits de financement par rapport aux projets proposés qualifiés, le mécanisme des contributions volontaires n'est pas en soi la cause de ces déficits et ne justifie pas le recours aux contributions statutaires, qui n'ont pas vocation à se substituer aux contributions volontaires.

Enfin, je voudrais présenter des éléments importants pour assurer un financement suffisant, prévisible et durable pour le Fonds pour la consolidation de la paix ou pour la consolidation et la pérennisation de la paix de manière plus générale.

Premièrement, en ce qui concerne le suivi et l'évaluation des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi que le partage d'informations sur leurs résultats, nous nous félicitons du lancement du tableau de bord de la consolidation de la paix établi par le Secrétaire général, comme indiqué au paragraphe 9.

Deuxièmement, pour ce qui est de créer des synergies entre le Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix, comme mentionné au paragraphe 2, la Commission de consolidation de la paix devrait devenir un instrument permettant d'améliorer la transparence et la visibilité du Fonds pour la consolidation de la paix.

Troisièmement, s'agissant du renforcement de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies de toutes les activités pertinentes menées par différentes entités, y compris les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, les organismes, les fonds et les programmes, ce triple lien devrait être renforcé également sur le terrain et au niveau du Siège.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer l'engagement total du Japon à faire avancer le programme de consolidation et de pérennisation de la paix.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : La consolidation de la paix permet de s'attaquer aux causes profondes des conflits et d'instaurer une paix durable. Répondre aux besoins des pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit est un élément important de l'action de l'ONU. La Chine attache une grande importance à la consolidation de la paix. Elle a toujours activement plaidé en faveur de la consolidation de la paix et y a participé, en fournissant, dans la limite de ses capacités, un soutien et une assistance à la consolidation de la paix par de multiples canaux aux pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit. À

l'heure actuelle, compte tenu de la situation internationale en matière de sécurité, qui se caractérise par une augmentation notable de l'incertitude et de l'instabilité, la demande des activités de consolidation de la paix dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit, notamment en Afrique, ne cesse d'augmenter.

La résolution 76/305, que nous venons d'adopter, constitue une avancée importante dans l'examen des options permettant d'assurer un financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix. Elle offre une occasion de renforcer et d'améliorer le dispositif de consolidation de la paix, ce dont la Chine se félicite. Nous tenons également à saluer les efforts des cofacilitateurs – la Représentante permanente de la Suède et le Représentant permanent du Kenya.

Le financement par les contributions statutaires soumet l'Organisation à la gestion et au contrôle de ses États Membres. En tant que principe de base régissant le financement de l'ONU, nous attendons des États Membres qu'ils envisagent des moyens d'améliorer la transparence, l'établissement des responsabilités et le contrôle du Fonds pour la consolidation de la paix, conformément à la résolution. Nous attendons du Secrétariat qu'il revoie le mandat du Fonds en étroite consultation avec les États Membres, qu'il donne aux donateurs et aux pays en développement bénéficiaires un plus grand droit de regard sur le Fonds et qu'il veille à ce que le financement de la consolidation de la paix soit conforme aux règlements budgétaires et financiers actuels de l'ONU. La Chine prendra une part active aux discussions de suivi avec toutes les parties afin d'envisager une approche équitable, raisonnable, pratique et réalisable à cette fin.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Pour commencer, et au nom du Brésil, je voudrais exprimer nos profondes condoléances à tous nos collègues de la Mission permanente du Royaume-Uni à la suite du décès de S. M. la Reine Elizabeth II. Alors que le monde pleure sa disparition, nous nous souvenons avec affection de sa visite au Brésil, où elle avait été reçue avec beaucoup de chaleur. Le sens du devoir et la dévotion à son peuple dont elle a fait preuve durant des décennies ne seront pas oubliés.

Je tiens à remercier mes collègues, l'Ambassadrice Anna Karin Eneström et l'Ambassadeur Martin Kimani, pour le travail remarquable qu'ils ont accompli en tant que cofacilitateurs des consultations relatives à la rédaction de la résolution 76/305. Leur perspicacité et leur leadership ont été essentiels pour répondre aux préoccupations de toutes les parties et montrer la voie à suivre lorsque des

compromis étaient nécessaires pour trouver un terrain d'entente. Leur détermination et leur énergie sont aujourd'hui récompensées puisque l'Assemblée donne des orientations à la Cinquième Commission pour travailler sur la question cruciale du financement de la consolidation de la paix. Ces orientations constituent une avancée importante, car elles laissent à la Cinquième Commission la tâche d'explorer plus avant les différents types de financement. Dans le cas particulier des contributions statutaires, le travail de la Commission est essentiel pour aborder les questions liées à l'établissement des responsabilités et à la transparence dans les activités du Fonds pour la consolidation de la paix. Et il y a des questions à ce sujet. Je voudrais en citer quelques-unes.

Contrairement à la pratique établie de l'ONU en matière de contributions statutaires, les États Membres financeraient des activités qui n'ont pas été préalablement planifiées et budgétisées en conséquence avant d'être soumises à l'examen du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'approbation de l'Assemblée générale. L'utilisation de ces ressources ne serait pas non plus régie par le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU. Sans compter que, contrairement à la pratique établie, les États Membres auraient des obligations financières liées à des activités non prescrites, ce qui n'est pas conforme aux normes des Nations Unies. La Cinquième Commission doit mener à bien ses travaux pour évaluer correctement les effets d'une telle proposition sur les États Membres et l'Organisation dans son ensemble. Étant donné ses potentielles incidences financières et procédurales, je tiens à réaffirmer qu'aucune décision ne devrait être prise sur la question avant que ce processus ne soit mené à bien. Le Brésil est prêt à continuer de participer de manière constructive à cet exercice.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de position après l'adoption.

J'exprime ma sincère gratitude à l'Ambassadrice Anna Karin Eneström, Représentante permanente de la Suède auprès de l'ONU, et à l'Ambassadeur Martin Kimani, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui ont dirigé avec compétence et patience les discussions et les négociations complexes durant les consultations afin de produire le projet de texte de la résolution 76/305 avant la fin de la présente session. Je tiens également à saluer le travail de leurs expertes, M^{me} Eva Nthoki, du Kenya, et M^{me} Kadi Doumbia, de la Suède, et de leurs équipes. Je sais que je me fais l'interprète des membres de l'Assemblée en leur exprimant notre sincère reconnaissance.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 66 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 100 de l'ordre du jour (suite)

Désarmement général et complet

Projet de décision (A/76/L.79)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/76/L.79, intitulé « Quatrième Conférence des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie ».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision ?

Le projet de décision A/76/L.79 est adopté (décision 76/575).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 100 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 124 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement du système des Nations Unies

Projets de résolution (A/76/L.85 et A/76/L.87)

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de nous prononcer sur les projets de résolution, les délégations qui souhaitent faire une déclaration pour expliquer leur position sur l'un ou l'autre ou les deux projets de résolution sont invitées à le faire maintenant en une seule intervention.

Avant de donner la parole aux représentantes et représentants au titre des explications de position avant que l'Assemblée se prononce, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration en mon nom et au nom de ma chère amie, l'Ambassadrice Carolyn Rodrigues-Birkett, Représentante permanente du Guyana, en notre qualité de cofacilitateurs du processus intergouvernemental sur la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse.

Tout d'abord, je tiens à vous réaffirmer notre gratitude, à vous personnellement, Monsieur le Président, pour nous avoir confié cette importante responsabilité. Nous sommes également profondément reconnaissants à toutes les délégations pour leur participation constructive et leur

soutien ferme. Pendant plus de deux mois, les délégations ont travaillé avec diligence pour parvenir à la meilleure formulation du texte qui donnerait au Bureau des Nations Unies pour la jeunesse un mandat solide d'une manière qui montre que nous sommes tous de plus en plus déterminés à faire avancer le travail des Nations Unies sur la jeunesse. Malgré des vues différentes, un point de convergence a prévalu : reconnaître l'importance des échanges avec les jeunes et les écouter.

Compte tenu de l'importance de la population mondiale de jeunes, qui s'élève à environ 1,2 milliard de personnes, soit la plus grande génération de jeunes de l'histoire, il est extrêmement important de veiller à ce que les questions relatives à la jeunesse figurent en bonne place dans l'ordre du jour des Nations Unies et à ce que leurs voix soient entendues et leurs points de vue pris en considération, d'autant plus que le monde est aux prises avec des défis croissants tels que le retard pris dans la réalisation des objectifs de développement durable et les charges supplémentaires liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Nous remercions donc le Secrétaire général d'avoir proposé la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse dans son rapport *Notre Programme commun* (A/75/982). Le projet de résolution A/76/L.85, dont l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui, reflète les efforts collectifs que nous avons consentis et notre ardeur au travail pour promouvoir cette proposition. Nous devons être fiers de ce que nous avons accompli ensemble. Tout au long du processus de négociation, M^{me} Rodrigues-Birkett et moi-même avons donné la priorité à l'écoute de tous les points de vue afin que nous propositions un texte solide. Nous avons organisé une série de consultations ouvertes et transparentes avec toutes les délégations. Nous avons également engagé le dialogue avec des organisations et des représentants de la jeunesse afin d'entendre leurs suggestions et leurs propositions au sujet du nouveau Bureau, dont beaucoup sont reflétées dans le projet de résolution. Le meilleur héritage que nous pouvons laisser aux jeunes est de leur faire savoir que nous avons confiance en leur capacité de jouer un rôle essentiel dans la construction de leur avenir. Un Bureau des Nations Unies pour la jeunesse financé de manière durable et structuré de manière efficace leur donnera l'espace nécessaire à cette fin et renforcera la capacité du système des Nations Unies à soutenir et à mobiliser plus efficacement les jeunes du monde entier.

Nous remercions tous ceux qui ont contribué à ce processus et nous apprécions à sa juste valeur l'appui que nous ont apporté le Cabinet du Secrétaire général, le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, le Département des affaires économiques et sociales, le Département de

l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et, bien sûr, l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse et son équipe compétente, dont les opinions ont été très utiles. La création de ce bureau arrive à point nommé et montre bien que nous sommes tous conscients du rôle que les jeunes peuvent jouer et des contributions qu'ils peuvent apporter à l'action de l'ONU et à ses trois piliers que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Nous espérons que toutes les délégations se joindront au consensus pour adopter cet important projet de résolution, qui témoigne de nos efforts multilatéraux à cet égard.

Je voudrais dire un dernier mot de remerciement à nos jeunes collègues, M. Mohamed Hassan Mohamed, de la Mission égyptienne, et M^{me} Trishala Persaud, de la Mission guyanienne, qui n'ont épargné aucun effort pour que ce projet de résolution se concrétise. Ils ont passé des heures et des heures à travailler dur pour que ce processus aboutisse et pour dégager un consensus.

M^{me} Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui est un jour très triste pour les Néo-Zélandais, à cause du décès de la Reine Elizabeth II. Sa Majesté était une monarque dotée d'un sens inébranlable du devoir et d'un amour profond de la famille. Nous déplorons sa disparition.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir confié à l'Ambassadeur Al Hassan et à moi-même la responsabilité de faciliter les consultations intergouvernementales relatives aux modalités du Sommet de l'avenir. Ce fut un privilège d'exercer les fonctions de cofacilitateur du projet de résolution A/76/L.87 aux côtés de l'Ambassadeur Al Hassan. Il a travaillé sans relâche et de manière réfléchie pour que nous puissions nous acquitter du mandat que vous nous aviez confié. Je voudrais également indiquer aux délégations qui ont participé à ce processus que nous savons bien que celui-ci n'a pas été facile par moments, en particulier parce qu'il a fallu travailler pendant l'été. Nous les remercions vivement de leur appui continu et de leur participation constructive tout au long du processus. Dès le départ, la Nouvelle-Zélande et Oman ont été guidés par quelques principes fondamentaux.

Tout d'abord, nous savions qu'en tant que cofacilitateurs, notre responsabilité était de diriger le processus de manière inclusive et efficace, mais qu'en fin de compte, la substance du document relevait de la responsabilité des États Membres. Deuxièmement, notre objectif général était de veiller à ce que le projet de résolution sur les modalités soit un cadre robuste pour un Sommet de l'avenir substantiel et significatif. Pour ce

qui est de l'avenir, nous espérons que le Sommet sera l'occasion pour les États Membres de renouveler collectivement leur engagement envers la Charte des Nations Unies et les principes d'un multilatéralisme efficace.

Pour terminer, je voudrais vous remercier encore une fois, Monsieur le Président, de m'avoir donné cette occasion de servir ; et je voudrais remercier le Secrétariat pour tout son soutien, M. Al Hassan pour son partenariat ; ma propre équipe, bien sûr, qui a travaillé sans relâche et s'est surpassée, et finalement les États Membres d'avoir participé de façon constructive à ces travaux.

M. Al Hassan (Oman) (*parle en arabe*) : Avant de prononcer ma déclaration, je voudrais me faire l'écho des orateurs et oratrices qui m'ont précédé et exprimer mes sincères condoléances à la délégation du Royaume-Uni à la suite du décès de S. M. la Reine Elizabeth II.

Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, pour les paroles aimables que vous m'avez adressées et pour la confiance que vous m'avez témoignée en me désignant comme facilitateur, aux côtés de ma collègue l'Ambassadrice Carolyn Schwalger de Nouvelle-Zélande, pour nous occuper des modalités du Sommet de l'avenir. C'était un honneur de travailler avec elle et l'équipe néo-zélandaise.

Je souhaite également saisir cette occasion pour remercier tous les États Membres de leur coopération et de leurs déclarations, qui ont enrichi nos consultations et nos négociations. Cela nous a permis d'aboutir aujourd'hui à un texte qui, même s'il a négligé certains aspects, reflète un équilibre entre les différentes positions des États Membres, comme l'a dit l'Ambassadrice Schwalger. Nous espérons que nous avons accompli la mission qui nous a été confiée. Je voudrais également profiter de cette occasion pour remercier le Secrétaire général, le Secrétariat et le personnel du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale pour leur coopération, qui a été concrète et importante.

M. Rizal (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer la profonde tristesse et les sincères condoléances de la Malaisie à la délégation et au peuple du Royaume-Uni à la suite du décès de S. M. la Reine Elizabeth II survenu plus tôt dans la journée.

Il existe un proverbe en langue malaise que l'on pourrait traduire ainsi : « les jeunes sont l'espoir du peuple et le pilier de la nation ». Dans cette optique, il est

impératif pour nous de faire des efforts pour donner à nos jeunes des moyens d'agir aux niveaux national, régional et international, car ils sont les dirigeants de demain. Nous devons également déployer ces efforts sous les auspices de l'Organisation.

La Malaisie se félicite de la présentation du projet de résolution A/76/L.85, dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous pensons qu'il est pertinent et arrive au bon moment. Il faut intégrer les programmes liés aux jeunes dans les activités de l'ONU et donner aux jeunes plus de moyens de se faire entendre. La création d'un Bureau pour la jeunesse au sein du Secrétariat est donc un pas dans la bonne direction. Nous saluons le brio avec lequel la Représentante permanente du Guyana et le Représentant permanent de l'Égypte ont dirigé les négociations sur le projet de résolution. Leur approche inclusive, attentive et professionnelle a permis de produire un texte équilibré, exempt de toute terminologie litigieuse. Nous espérons que d'autres négociations s'inspireront de cette approche.

La Malaisie appuie pleinement la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, tel que décrit dans le projet de résolution, car il permettra de consacrer les ressources nécessaires aux programmes en faveur des jeunes. Nous félicitons l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse pour l'excellent travail qu'elle a accompli au sein du système des Nations Unies en matière d'autonomisation des jeunes, malgré des défis importants, notamment le manque de financement prévisible. Nous pensons que son expérience et ses idées contribueront utilement à l'élaboration d'une proposition détaillée sur les modalités relatives au Bureau des Nations Unies pour la jeunesse.

La Malaisie est d'avis que le Bureau pour la jeunesse devrait rationaliser les efforts déployés en faveur de la jeunesse au sein du système des Nations Unies, afin d'optimiser les ressources et d'éviter les doubles emplois. Le Bureau doit être en mesure d'exploiter les cadres et les ressources des entités pertinentes des Nations Unies, notamment le Département des affaires économiques et sociales, l'UNICEF et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Nous attendons avec intérêt la proposition détaillée du Secrétaire général sur les modalités de fonctionnement du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse et espérons que sa proposition sera prise en considération.

Je terminerai en réaffirmant l'engagement total de la Malaisie envers le programme d'autonomisation des jeunes. En conséquence, l'Assemblée peut être

assurée du plein appui de la Malaisie au Bureau des Nations Unies pour la jeunesse et aux autres initiatives d'autonomisation des jeunes au sein de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant de nous prononcer sur le projet de résolution. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.85, intitulé « Création d'un Bureau des Nations Unies pour la jeunesse ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} Sharma (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais donner lecture de l'état des incidences financières suivant, établi conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Il a également été distribué aux États Membres.

Les activités visées aux paragraphes 1 à 6 du projet de résolution entraîneraient de nouvelles activités en 2023 liées à la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, ainsi qu'une charge de travail supplémentaire en matière de documentation pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. L'adoption du projet de résolution aurait des incidences budgétaires de l'ordre de 3,5 à 3,9 millions de dollars par an, notamment des ressources permanentes au titre des postes à pourvoir afin de couvrir les activités du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse nouvellement créé, et au titre de la traduction de la documentation dans toutes les langues officielles par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Toutefois, étant donné que des consultations et des analyses internes supplémentaires sur les fonctions opérationnelles, la structure, les ressources et les effectifs du Bureau sont nécessaires au sein du Secrétariat, ce dernier n'est pas actuellement en mesure de fournir des estimations de coûts détaillées. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution portant création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, un rapport sur les prévisions révisées sera présenté à l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa soixante-dix-septième session, détaillant les besoins pour lesquels des crédits supplémentaires seront demandés pour 2023, conformément à la demande formulée au paragraphe 1.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/76/L.85 ?

Le projet de résolution A/76/L.85 est adopté (résolution 76/306).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.87, intitulé « Modalités du Sommet de l'avenir ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} Sharma (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais donner lecture de l'état des incidences financières ci-après, établi conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, en lien avec les paragraphes 3, 4, 5 et 21 du projet de résolution actuel. Il a également été distribué aux États Membres.

La demande formulée aux paragraphes 3, 4, 5 et 21 du projet de résolution viendrait s'ajouter à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, du Département de la communication globale, du Bureau de l'informatique et des communications et du Département de la sûreté et de la sécurité en 2024 et il faudrait prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 183 000 dollars cette année-là.

Les prévisions de dépenses détaillées et les hypothèses sur lesquelles elles reposent figurent en annexe du présent état des incidences financières, qui, encore une fois, a été distribué aux États Membres. Ainsi, l'adoption du projet de résolution A/76/L.87 par l'Assemblée générale entraînerait des ressources supplémentaires à prévoir d'un montant estimé à 112 100 dollars au chapitre 2 (Affaires du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences), à 5 800 dollars au chapitre 28 (Département de la communication globale), à 27 800 dollars au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) et à 37 300 dollars au chapitre 34 (Département de la sûreté et de la sécurité), qui seraient incluses dans le projet de budget-programme pour 2024, pour examen par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/76/L.87 ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 76/307).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux représentantes et représentants au titre des explications de position après l'adoption, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à

10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Rashid (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord transmettre les plus sincères condoléances de ma délégation à l'occasion du décès de la Reine Elizabeth II. Elle était le symbole d'une époque et incarnait l'espoir et la compassion.

J'ai l'honneur de présenter cette explication de position sur le projet de résolution A/76/L.87 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Tout d'abord, je tiens à exprimer la reconnaissance du Groupe aux cofacilitateurs, l'Ambassadrice Carolyn Schwalger et l'Ambassadeur Mohamed Al Hassan, pour leurs efforts inlassables en vue de parvenir à un résultat équilibré. Le Groupe vous félicite également, Monsieur le Président, et à travers vous, les cofacilitateurs, pour l'aboutissement d'un processus complexe.

Le Groupe a décidé de ne pas rompre le silence et de s'associer au consensus pour montrer son attachement au multilatéralisme et à la solidarité mondiale, qui est plus que nécessaire en ce moment, alors que le monde est confronté à des crises multiples et en cascade. Néanmoins, le Groupe tient à exprimer ses préoccupations concernant le processus.

Premièrement, on ne comprend pas pourquoi les consultations sur le projet de résolution ont été menées dans une précipitation évidente. Tout au long du processus, le Groupe n'a pas eu suffisamment de temps pour procéder à des consultations internes et répondre dans les délais serrés imposés sans raison apparente. Même la procédure d'approbation tacite sur le texte final a été conclue en moins de 24 heures, ce qui est sans précédent.

Deuxièmement, il aurait été important que le processus soit clair, avec un calendrier énonçant les détails relatifs à la distribution des projets de texte et à la tenue des réunions, comme le veut la pratique courante. Cela aurait permis aux consultations de mieux se dérouler et se conclure.

Troisièmement, il doit être bien entendu que, dans toute négociation, un temps suffisant doit être prévu pour que les États Membres puissent réfléchir au texte, dialoguer, échanger des propositions et trouver des compromis, avec l'aide des cofacilitateurs. Le Groupe s'étonne donc également de la nouvelle méthode de négociation par laquelle les cofacilitateurs ont consulté les États Membres sans qu'une seule session ne soit organisée par les cofacilitateurs pour permettre des négociations entre les délégations concernées.

En ce qui concerne le texte du projet de résolution, le Groupe réaffirme que sa lecture du paragraphe 17 est pleinement cohérente avec la teneur du dixième alinéa du préambule et des paragraphes 4 et 16, qui soulignent que les préparatifs du Sommet et les négociations sur ses résultats se feront dans le cadre d'un processus intergouvernemental, conformément à la Charte des Nations Unies et au Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Le Groupe souhaite également exprimer ses réserves quant à la référence à un document final intitulé « Un pacte pour l'avenir », car cela préjuge d'un processus qui n'a pas encore commencé.

Enfin, le Groupe tient à déclarer officiellement que cette forme de consultation ne doit pas constituer un précédent pour de quelconques négociations futures. Nous espérons qu'une voie claire sera tracée en ce qui concerne le Sommet afin de permettre des échanges plus constructifs à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à S. E. M. Osama Mahmoud Abdelkhalek Mahmoud, Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies ; S. E. M. Carolyn Rodrigues-Birkett, Représentante permanente du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies ; S. E. M. Carolyn Schwalger, Représentante permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et S. E. M. Mohamed Al Hassan, Représentant permanent d'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui ont dirigé avec brio et patience les débats et les négociations complexes durant les consultations sur les projets de résolution A/76/L.85 et A/76/L.87. Dans l'esprit des consultations sur *Notre Programme commun* (A/75/982), ils n'ont pas ménagé leurs efforts pour que les opinions de toutes les parties prenantes soient entendues.

Je tiens également à saluer le travail des experts : M. Mohamed Omar Elfarouk Hassan Mohamed de la Mission permanente de l'Égypte, M^{me} Trishala Simantini Persaud de la Mission permanente du Guyana, M^{me} Christine Nam de la Mission permanente de la Nouvelle-Zélande et M^{me} Aura Velasquez de la Mission permanente d'Oman. Je ne doute pas que les membres de l'Assemblée se joignent à moi pour leur exprimer toute notre reconnaissance.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine félicite l'Assemblée générale de l'adoption par consensus de la résolution 76/306, sur la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse. Nous remercions l'Égypte et le Guyana de l'excellent travail qu'ils ont fourni en tant que cofacilitateurs.

Alors que l'ONU s'efforce de mieux coordonner et de renforcer les affaires de la jeunesse, et d'encourager les jeunes du monde à s'impliquer davantage dans l'Organisation, l'adoption de la résolution 76/306 constitue une étape importante dans la concrétisation de ces objectifs. La Chine accorde une grande attention à la participation active des jeunes aux travaux de l'ONU, participation qu'elle a toujours soutenue.

Nous apprécions et saluons l'initiative présentée par le Secrétaire général dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982) et avons participé de manière constructive à la négociation de la résolution. Le nouveau Bureau des Nations Unies pour la jeunesse concentre son action sur les trois piliers que sont la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme, avec un mandat clairement défini et équilibré. La Chine espère que le Bureau pour la jeunesse pourra s'appuyer sur des ressources bien intégrées et des méthodes de travail novatrices. Elle espère également que cet organe se caractérisera par un bon équilibre géographique et des genres et jouera un rôle singulier en aidant les jeunes, en particulier celles et ceux des pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable et à participer de manière plus large aux affaires de l'ONU.

M. Muhith (Bangladesh), Vice-Président, assume la présidence.

La Chine remercie le Secrétariat de son explication des incidences sur le budget-programme de la résolution 76/306. Selon la résolution, l'actuel Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse sera absorbé par le nouveau Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, qui deviendra un bureau dédié aux affaires de la jeunesse au sein du Secrétariat. En conséquence, il pourra être financé au moyen de ressources inscrites au budget ordinaire.

En tant que deuxième contributeur au budget de l'ONU, la Chine a toujours pensé que l'Organisation devait garantir à titre prioritaire la mise à disposition de ressources dans le domaine du développement. Nous sommes donc favorables à l'utilisation du budget ordinaire pour financer ce bureau et en assurer le plein fonctionnement. La Chine attend avec intérêt la publication d'un rapport du Secrétaire général sur l'allocation de ressources au Bureau et espère que l'ONU pourra saisir cette occasion pour augmenter encore la représentation des pays en développement au sein du personnel du Secrétariat.

Alors que le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse est en cours de création, la Chine entend travailler avec toutes les parties prenantes afin de promouvoir le développement des jeunes. Nous souhaitons également apporter notre contribution à l'édification d'une communauté de destin pour l'humanité.

M. Pedroso Cuesta (Cuba) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis, pour commencer, d'exprimer nos sincères condoléances à la délégation et à la Mission permanente du Royaume-Uni à l'occasion du décès soudain de S. M. la Reine Elizabeth II.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

En dépit de nos préoccupations concernant le document A/76/L.87, nous avons décidé de nous joindre au consensus sur la résolution 76/307, étant donné notre engagement historique en faveur du multilatéralisme et le rôle irremplaçable joué par l'ONU pour relever les défis complexes auxquels la communauté internationale dans son ensemble se trouve confrontée. Le soutien de ma délégation au texte adopté ne doit toutefois pas être interprété comme une approbation de la manière dont ce processus a été mené, laquelle nous interpelle à plus d'un titre et a abouti à des modalités comportant un certain nombre d'ambiguïtés.

En tant que membre du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à titre national, ma délégation a exprimé dès le début, de manière transparente et en temps voulu, et à plusieurs reprises par la suite sa préoccupation quant au moment choisi pour le lancement de ce processus et à la manière hâtive dont il a été mené, ce qui a une incidence directe sur la capacité des petites missions, en particulier celles du Sud, d'y prendre part sur un pied d'égalité. Il est contradictoire que l'objectif qui sous-tend le Sommet de l'avenir, comme nous l'avons entendu de la bouche du Secrétaire général lui-même, soit de promouvoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont l'axiome fondamental est de ne laisser personne de côté, alors même que le processus de négociation des modalités de ce sommet a été mené d'une manière qui ne respecte pas ce principe. Les délégations n'ont pas eu suffisamment de temps pour évaluer les diverses versions du texte, consulter leur capitale et recevoir des instructions pour trouver les compromis nécessaires, autant d'étapes portant indispensables à toute négociation rigoureuse. Le Groupe des 77 et de la Chine, le plus grand groupe de négociation de l'Organisation, et plusieurs de

ses membres s'exprimant à titre national, ont réaffirmé à plus d'une occasion la nécessité d'accorder aux délégations suffisamment de temps. Or, le contraire s'est produit.

Entre l'avant-projet et la première version du projet A/76/L.87, les délégations ont eu moins de 48 heures. Entre la révision 1 et la révision 2, on leur a donné moins de 24 heures. Entre la révision 2 et la révision 3, environ 20 heures. La révision 3 a été soumise à la procédure d'approbation tacite sans même faire l'objet d'une discussion avec toutes les délégations, en dépit du fait qu'elle comprenait des éléments qui n'avaient pas été considérés de manière inclusive.

Par ailleurs, le Groupe des 77 et de la Chine, dont les membres représentent deux tiers de l'Organisation, a demandé une prolongation du délai de la procédure d'approbation tacite à laquelle la révision 3 a été soumise afin de pouvoir procéder aux consultations nécessaires entre les délégations et avec leurs capitales respectives. Nous savons tous quelle a été la réponse : soumettre le texte à l'Assemblée pour examen. Cela est tout simplement inacceptable et ne saurait être considéré comme un précédent pour l'avenir.

Nous comprenons la pression à laquelle les facilitateurs du processus de négociation ont été soumis, étant donné le mandat qui leur avait été donné de conclure ce processus dans le cadre de la soixante-seizième session. Cependant, il appartient aux États Membres, et à eux seuls, de décider de la faisabilité de la tenue d'un processus aussi important en moins d'un mois ou, à défaut, de se donner le temps nécessaire pour mener à bien un processus véritablement inclusif et rigoureux, dont le résultat fait l'objet d'un large consensus entre toutes les délégations.

La précipitation avec laquelle ce processus a été mené a nui à la qualité du texte adopté et au consensus général sur son contenu. Il est regrettable que l'on ait préféré partir du mauvais pied pour finir plus vite au lieu d'avancer plus lentement pour aller plus loin. Selon nous, ce n'est pas la voie à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus inclusif.

S'agissant du contenu de la résolution, je voudrais également en souligner quelques aspects. Premièrement, en ce qui concerne le huitième alinéa du préambule, nous comprenons qu'il appartient aux États Membres de décider des contributions à prendre en compte – et de celles à ne pas prendre en compte – dans le processus de négociations intergouvernementales sur la portée du Sommet de l'avenir, ses axes principaux et son document final.

Deuxièmement, en ce qui concerne la tenue d'une réunion ministérielle préparatoire en 2023, une idée qui n'a été insérée dans le texte que très tardivement et qui n'a pas fait l'objet d'une discussion avec toutes les délégations, nous comprenons que son objectif est de donner un élan politique aux préparatifs du sommet de 2024 et qu'en tant que réunion préparatoire, elle doit être guidée par cette résolution concernant les modalités. Nous rendrions un bien mauvais service au Sommet de l'avenir et à son document final si l'on tentait de profiter de cette réunion ministérielle pour préjuger ou forcer des accords au sujet de ce que nous lui avons demandé d'adopter en 2024. D'autre part, nous comprenons que la réunion ministérielle préparatoire doit contribuer aux travaux du Sommet sur les objectifs de développement durable prescrit par l'Assemblée pour 2023 et y a plusieurs années, et non les éclipser ou les remplacer. La mise en œuvre complète et rapide du Programme 2030 doit rester notre priorité absolue.

Troisièmement, en ce qui concerne le paragraphe 17, si nous convenons que les préparatifs du Sommet doivent être transparents et inclusifs, nous comprenons que les négociations prescrites par la résolution 76/307, y compris la négociation du document final, seront menées dans un format intergouvernemental conformément au Règlement intérieur et à la pratique de l'Assemblée générale.

Pour finir, je tiens à exprimer la volonté de ma délégation de participer dans un esprit constructif à la prochaine phase des préparatifs du Sommet de l'avenir. Dans cette prochaine phase, nous espérons que le processus de négociations intergouvernementales sera véritablement rigoureux, transparent et inclusif pour toutes les délégations. Ce n'est que de cette manière que nous garantirons que le document final bénéficiera du consensus nécessaire, sans lequel cette résolution sur les modalités n'aurait pu être adoptée.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique tient à exprimer ses plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement britanniques – ainsi qu'à la famille royale – à l'occasion du triste décès de S. M. la Reine Elizabeth II, qui aura sans nul doute été un exemple pour son peuple et son pays.

Le Mexique se joint aujourd'hui au consensus sur la résolution 76/307 et salue les efforts faits par la Représentante permanente de la Nouvelle-Zélande et le Représentant permanent d'Oman en tant que cofacilitateurs de ce processus. Nous constatons cependant que le texte adopté aujourd'hui contient plusieurs domaines

porteurs d'opportunités. Je tiens néanmoins à souligner que mon pays pense que le principal point faible du texte, c'est la mention selon laquelle le document final doit être adopté par consensus. Historiquement, mon pays, le Mexique, a fait preuve d'une cohérence sans faille sur la question du consensus. De l'avis du Mexique, le consensus est une aspiration souhaitable, mais pas une fin en soi ou un objectif ultime.

Comme le prévoient le Règlement intérieur et la Charte des Nations Unies, les décisions de l'Assemblée doivent être prises à la majorité des membres présents et votants. Le consensus ne signifie pas l'unanimité. Il signifie la volonté exprimée par une large majorité des membres présents. Et l'unanimité peut signifier, dans la pratique, 193 veto, empêchant ainsi toute avancée sur des questions aussi importantes que notre avenir sur cette planète en tant qu'êtres humains.

En outre, cette limitation est préjudiciable à l'image de l'Organisation. Elle est également incompatible avec le Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Comme il s'agira d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, tout État Membre a le droit de soumettre pour examen à la réunion n'importe quelle initiative qui pourra ensuite être adoptée par un vote majoritaire des États Membres présents. À cet égard, le Mexique regrette cette limitation inutile dans le texte que nous venons d'adopter.

Néanmoins, mon pays travaillera dans un esprit volontariste afin de parvenir à un accord ambitieux, dans l'intérêt des générations futures. Pour le Mexique, l'inclusion de la notion de consensus dans ce document concernant les modalités ne doit pas baisser le seuil des objectifs ou l'ambition des engagements envisagés dans le cadre de cette importante initiative.

En outre, je voudrais soulever le point suivant : le précédent créé par le processus de négociation, au cours duquel les États Membres ont dû agir dans la précipitation et ont été contraints de parvenir à un accord sur cette résolution, est inquiétant. Si nous saluons les efforts consentis par les cofacilitateurs tout au long du processus, nous regrettons que le temps consacré à l'élaboration de son mandat et celui accordé aux États Membres aient été insuffisants pour leur permettre de consulter leur capitale comme il convient.

Le Mexique espère donc que le processus de négociation du document final du Sommet de l'avenir donnera aux États Membres suffisamment de temps pour adopter un texte ambitieux et orienté vers l'action. Sinon, il serait très

regrettable que des circonstances similaires conduisent non seulement à un pacte pour l'avenir sans engagements réels et sans substance, et ne permettent de parvenir à un aucun résultat final. Le Mexique réaffirme sa volonté de s'impliquer dans l'organisation du Sommet de l'avenir, dans l'intérêt de la jeunesse et des générations futures. Il est de notre devoir de penser à l'avenir.

M. Dundon (Australie) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, qu'il me soit permis d'exprimer les sincères condoléances du Gouvernement et du peuple australiens à l'occasion du décès de S. M. la Reine Elizabeth II. Nos pensées vont à nos homologues de la Mission permanente du Royaume-Uni, à la famille royale et à tout le peuple britannique.

Je prends la parole au nom de l'Australie et du Canada au sujet de la résolution 76/306, portant sur la création d'un Bureau des Nations Unies pour la jeunesse. Je me joins aux remerciements formulés à l'endroit des cofacilitateurs, le Représentant permanent de l'Égypte et la Représentante permanente du Guyana, pour les efforts qu'ils ont consentis en coordonnant les négociations relatives à cette importante résolution. Nous sommes particulièrement reconnaissants du processus de consultation approfondi qui a précédé l'avant-projet, ainsi que l'implication de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la jeunesse et de plusieurs organisations de jeunes. Nous sommes ravis de constater qu'un certain nombre des points de vue exprimés par ces acteurs importants sont reflétés dans la résolution adoptée cet après-midi.

Comme l'indique à juste titre le Secrétaire général dans son rapport *Notre Programme commun* (A/75/982), si nous voulons que le système des Nations Unies demeure pertinent, inclusif et efficace, nous devons veiller à impliquer de façon rapprochée une grande diversité de personnes, que ce soit en termes d'âge, de sexe, de handicap ou de race, dans la prise de décision multilatérale. Il s'agit notamment de renforcer la représentation et la participation des jeunes dans les organes délibérants et décisionnels de l'Organisation des Nations Unies. C'est pour ces raisons que l'Australie et le Canada se félicitent de l'adoption par consensus, aujourd'hui, de la résolution 76/306.

Toutefois, nous profitons de cette occasion pour faire part de nos vues sur le processus s'agissant de l'examen des implications budgétaires de la résolution. Compte tenu des contraintes de ressources auxquelles font face les États Membres et des multiples pressions exercées sur le budget ordinaire de l'ONU, nous déplorons que les délégations n'aient pas reçu, dès les premières étapes du processus de consultation,

d'estimations de coûts préparées par le Secrétariat. Ces estimations précoces sur les implications budgétaires auraient à nos yeux permis une discussion mieux informée et plus transparente sur les implications financières récurrentes de cette décision.

Une fois de plus, nous réaffirmons notre appui ferme à une implication renforcée des jeunes dans l'ensemble du système des Nations Unies, et nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, une fois qu'il sera créé.

M. Hauri (Suisse) : Je tiens tout d'abord à exprimer nos plus sincères condoléances à tous les représentants du Royaume Uni et du Commonwealth à l'occasion du décès de leur Reine, Elizabeth II, Chef d'État remarquable.

La Suisse se félicite de l'adoption par consensus de la résolution sur les modalités du Sommet de l'avenir (résolution 76/307). Nous remercions particulièrement les cofacilitateurs, les Représentants permanents de la Nouvelle-Zélande et d'Oman, pour avoir guidé ces négociations si habilement, avec engagement et grande patience. L'adoption de la résolution, ainsi que l'établissement d'un Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, comme décidé par l'Assemblée générale aujourd'hui (résolution 76/306), sont des premiers pas en avant importants.

La Suisse accorde une grande importance au processus de préparation du Sommet de l'avenir et se réjouit de participer activement et de manière constructive aux différents volets de négociations qui mèneront au Sommet. Ces volets, notamment la préparation d'un nouvel agenda pour la paix, d'un pacte numérique mondial, d'une déclaration sur les générations futures ou l'élaboration de nouvelles propositions pour améliorer la gouvernance des biens publics mondiaux, présentent une opportunité de faire avancer les débats et de renforcer le système multilatéral afin qu'il puisse tenir les promesses de paix, de développement et en faveur des droits de l'homme.

La Suisse se réjouit particulièrement que la résolution 76/307 encourage une participation active de tous les acteurs concernés – non seulement au Sommet même, mais également dans la phase préparatoire. Le monde étant confronté à des défis majeurs, il est essentiel que nous prenions en considération toutes les approches et toutes les idées pertinentes pour arriver à un Sommet de l'avenir qui engendre de vraies réponses pour l'avenir.

Nous nous sommes fixés l'objectif ambitieux de parvenir à un résultat consensuel dans les négociations. C'est un défi mais aussi une opportunité. Nous appelons

toutes les parties à s'engager dans un esprit constructif et une flexibilité maximale dans le cadre des prochaines étapes. Soyons ambitieux. Nous sommes impatients de nous engager sans tarder dans ces discussions importantes, et serons attentifs à contribuer et surtout maintenir une dynamique positive jusqu'en 2024.

M^{me} Andújar (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à remercier les cofacilitateurs, du Guyana et de l'Égypte, pour le leadership dont ils ont fait preuve dans le cadre de ce processus. Ils ont mené à bien une tâche importante et gratifiante, et nous les félicitons pour l'excellent travail réalisé au cours du processus de négociation.

La République dominicaine se félicite de l'adoption de la résolution 76/306 sur la création du Bureau de la jeunesse des Nations Unies. Notre pays a proposé de créer un Bureau des Nations Unies pour la jeunesse en 2011, et nous nous réjouissons de voir cette aspiration devenir une réalité.

Nous saluons les consultations menées auprès des jeunes par les cofacilitateurs, qui nous ont permis d'entendre un large éventail de jeunes et d'organisations de jeunes et qui ont renforcé notre engagement à avancer sur des questions clés liées à la création de ce bureau. De plus en plus, nous constatons que les jeunes sont des agents positifs du changement et qu'ils sont des alliés et des partenaires dans les efforts multilatéraux.

Cette résolution historique et marquante représente un grand pas en avant dans le renforcement de l'action de l'ONU en ce qui concerne la jeunesse, en particulier pour la participation pleine, égale et effective des jeunes à la prise de décision, afin de répondre aux besoins et aspirations spécifiques des jeunes et pour que nous puissions œuvrer ensemble à l'édification de sociétés plus justes. La République dominicaine a toujours été un fervent défenseur de ces principes et soutient donc toute réforme qui permettrait d'améliorer l'action de l'ONU en faveur de tous les jeunes. Dans cet esprit, dès le début des délibérations, la République dominicaine a participé activement aux négociations, travaillant main dans la main avec quelque 64 pays qui ont exprimé leur soutien et leurs préoccupations, notamment lors de discours conjoints sur la création de ce bureau. Les États Membres et les jeunes pourront désormais compter sur un Bureau des Nations Unies pour la jeunesse qui, nous en sommes convaincus, sera doté d'un personnel adéquat et de ressources suffisantes, au titre du budget ordinaire, pour assurer la pérennité de son action et, partant, de son fonctionnement opérationnel,

ainsi que des programmes et des initiatives qui seront mis en œuvre.

Nous nous réjouissons également que la résolution prenne en compte plusieurs autres priorités de la République dominicaine, notamment le fait que le Bureau servira de point d'ancrage pour la coordination et la responsabilité du système des Nations Unies sur les questions de paix, de développement durable et de droits de l'homme liées à la jeunesse. Ce bureau facilitera également la solidarité intergénérationnelle, en veillant à ce que l'ONU reste accessible aux jeunes et aux organisations axées sur la jeunesse et dirigées par des jeunes, en assurant une représentation géographique équitable de son personnel, et en désignant des points de contact pour la jeunesse dans l'ensemble du système des Nations Unies et au sein des équipes nationales. Nous soulignons également que le Bureau doit être dirigé par une jeune personne à un poste de haut niveau.

Nous espérons également que le rapport annuel que le Secrétaire général soumettra à l'Assemblée générale comprendra non seulement une mise à jour des activités du Bureau pour la jeunesse, mais aussi de celles de l'ensemble du système des Nations Unies dans ce domaine. Il en va de la cohérence, de la coordination et de l'approche elle-même.

N'oublions jamais que le Bureau n'appartient pas seulement aux États Membres, mais à tous les jeunes, et qu'il doit agir avec et pour les jeunes. Nous exprimons à nouveau les remerciements de la République dominicaine aux cofacilitateurs. Notre délégation continuera de contribuer au renforcement des Nations Unies et du système multilatéral en faveur de tous les jeunes.

M. Momeni (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer la position de ma délégation sur la résolution 76/307, intitulée « Modalités du Sommet de l'avenir ».

Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude à la Représentante permanente de la Nouvelle-Zélande et au Représentant permanent d'Oman, ainsi qu'à leurs équipes respectives, pour les efforts qu'ils ont déployés pour faciliter le processus consultatif. Ma délégation s'associe à l'explication de position présentée par le Pakistan au nom du Groupe des 77 et la Chine sur cette résolution. Je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

Il y a eu très peu de clarté tout au long du processus, ainsi que pour ce qui est des prochaines étapes. Nous ne comprenons pas pourquoi les consultations sur le projet de

résolution ont été menées avec une telle précipitation. Il est regrettable que la proposition du Groupe des 77 et la Chine de prolonger la procédure d'approbation tacite afin de poursuivre les consultations n'ait pas été acceptée. En outre, il n'y pas eu de négociation véritable ou approfondie durant ce processus, alors que c'est normalement le cas. Ce genre de consultations ne doivent en aucun cas constituer un précédent pour de futures négociations.

En ce qui concerne les questions de fond, je tiens à signaler que, lors des consultations, le Groupe des 77 et la Chine ont demandé la suppression de la référence à un « Pacte pour l'avenir » au paragraphe 4, car elle préjuge d'un processus qui n'a pas encore été lancé. Cependant, cette proposition n'a pas été prise en considération.

S'agissant des étapes suivantes, étant donné qu'il s'agit d'un processus intergouvernemental, toutes les décisions doivent être prises par les États Membres. À ce titre, tous les pays, en particulier les pays en développement, doivent pouvoir participer aux processus préparatoires du Sommet. En ce qui concerne le paragraphe 17, nous accordons de l'importance à la participation de certaines parties prenantes sur la base de critères convenus au niveau international et du principe d'égalité de participation, notamment des représentants des pays en développement. Nous estimons également que leur participation au processus, sur invitation des cofacilitateurs, est importante, afin que leurs précieuses contributions puissent être présentées et entendues. Ce paragraphe ne relève pas d'un libellé convenu et cette formulation n'apparaît dans aucun texte de synthèse. Elle est plutôt le fruit de consultations en petits groupes. Par conséquent, nous nous dissociions de ce paragraphe. Nous ne sommes pas d'accord avec ce libellé et à notre avis, il ne peut pas servir de base à de futures négociations. En dépit de cette clarification, nous nous sommes ralliés au consensus pour l'adoption de la résolution.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil s'associe à la déclaration faite par le Pakistan au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier la Représentante permanente de la Nouvelle-Zélande et le Représentant permanent d'Oman, ainsi que leurs équipes, pour le travail de facilitation accompli dans le cadre du processus lié au Sommet de l'avenir. Le parcours n'a pas été de tout repos. Nonobstant l'issue favorable, le calendrier très serré qui a été imposé à tous les États Membres, en particulier les pays en développement, nous a contraints à des consultations précipitées et imparfaites, et a fait peser des risques inutiles sur nos

négociations. Nous ne pensons pas que ce mode opératoire doive servir de modèle à un autre processus des Nations Unies.

Nous sommes néanmoins heureux d'avoir pu adopter aujourd'hui la résolution 76/307, à la suite des progrès réalisés sur les points centraux du texte, conformément aux intérêts de la grande majorité des pays du Groupe des 77 et de la Chine. J'insisterai sur trois d'entre eux : la date du Sommet, la mobilisation des États Membres et autres parties prenantes et le processus de décision pour les prochaines étapes.

Premièrement, la date du Sommet. Comme l'a souligné ma délégation à de multiples reprises, nous disposons déjà d'un cadre convenu au niveau multilatéral pour relever nos défis en matière de développement : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui n'en est pas encore à mi-parcours. Les crises que nous connaissons actuellement, telles que l'augmentation de l'insécurité alimentaire et la détérioration des conditions de vie, entre autres, montrent que le moment est venu de souligner le caractère central du Programme et d'accélérer sa mise en œuvre, et non de l'éclipser par de nouvelles priorités. Nous considérons donc la convocation du Sommet de l'avenir en 2024, après avoir eu l'occasion de faire le point sur nos progrès lors du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023, comme le choix le plus approprié.

Deuxièmement, ma délégation comprend qu'il importe d'entendre les vues des parties prenantes et de leur donner l'occasion de participer au Sommet. Toutefois, cette participation ne peut se faire au détriment de notre processus intergouvernemental ou de l'espace dont les États Membres ont besoin pour exprimer leurs positions. Nous espérons que l'équilibre recherché par la résolution pourra être respecté tout au long de l'organisation du Sommet.

Troisièmement, le texte dont nous sommes saisis aujourd'hui est plus clair que le projet initial concernant l'appropriation du processus préparatoire par les États Membres, par l'entremise des négociations intergouvernementales. Un sommet ne peut incarner une vision commune de notre avenir que si sa portée, ses volets et ses résultats sont définis et maîtrisés par les États Membres.

À cet égard, nous comprenons que le Secrétaire général ne souhaite pas s'immiscer dans ce processus strictement intergouvernemental. Ses contributions seront en effet plus utiles si elles sont présentées après que les Membres ont eu l'occasion de définir la portée et les volets du Sommet de l'avenir.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier, au nom du Royaume-Uni, le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général et nombre de nos collègues ici présents pour les hommages qu'ils ont rendus à S. M. la Reine Elizabeth II. Comme l'a dit mon ministre des affaires étrangères aujourd'hui, son dévouement au service de notre pays, du Commonwealth et du monde entier restera dans les mémoires. Son service extraordinaire a favorisé la paix et l'amitié de par le monde.

Je voudrais maintenant aborder le point 124 de l'ordre du jour. Je tiens pour commencer à remercier les cofacilitateurs, l'Égypte et le Guyana, pour le travail effectué sur la résolution portant création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse (résolution 76/306).

Comme l'indique clairement le Secrétaire général dans son rapport *Notre Programme commun* (A/75/982), avec 1,8 milliard de jeunes dans le monde, il est essentiel que nous appuyions leur contribution à la prise de décision aux plus hauts niveaux. Le Royaume-Uni a ainsi salué le dialogue sur la participation des jeunes organisé par le Président de l'Assemblée générale le 30 août, et il est déterminé à soutenir les jeunes pour qu'ils puissent s'exprimer sur toutes les questions. Nous devons défendre un large éventail de voix au sein du système des Nations Unies, conformément à la vision d'un multilatéralisme inclusif énoncée par le Secrétaire général.

Bien que nous soutenions l'intention qui préside à la création du Bureau pour la jeunesse, notamment en ce qui concerne l'amélioration des moyens par lesquels les jeunes peuvent s'impliquer dans les travaux de l'Organisation, y compris en coordonnant l'action menée entre les mécanismes des Nations Unies existants, nous sommes déçus par le processus adopté pour l'établir.

Le Royaume-Uni regrette d'avoir été obligé de rompre le silence sur ce texte en raison d'un manque de transparence sur les implications financières potentielles de cette décision. Bien que la discussion sur le budget et les effectifs précis relève uniquement de la Cinquième Commission, il est important que l'Assemblée générale jouisse d'une vue d'ensemble au moment de prendre des décisions. Il s'agit notamment de veiller à ce qu'elle ait un aperçu des implications financières potentielles avant de prendre une décision, c'est-à-dire avant l'expiration des procédures d'approbation tacite, lorsqu'elles sont appliquées.

Nous remercions le Secrétariat d'avoir fourni ces chiffres si rapidement, et nous attendons avec intérêt d'examiner la proposition détaillée du Secrétaire

général sur les fonctions opérationnelles, la structure, les ressources et les effectifs du Bureau pour la jeunesse. Nous ne doutons pas que cette proposition exposera clairement la manière dont le nouveau Bureau travaillera avec les entités du système des Nations Unies afin d'assurer une approche conjointe, intégrée et plus efficace pour prendre en compte la perspective de la jeunesse dans les travaux des Nations Unies, notamment en s'attaquant aux doublons et en assurant une meilleure intégration.

Si nous voulons concrétiser la vision de *Notre Programme commun* pour une ONU 2.0, une ONU qui privilégie les résultats, les effets et l'efficacité, les États Membres doivent disposer des preuves et des analyses dont ils ont besoin pour prendre des décisions aussi importantes. Alors que nous continuons à concrétiser la vision de *Notre Programme commun*, nous demandons à tous les États Membres de veiller à ce que toute nouvelle activité s'inscrive dans une volonté de rendre l'Organisation des Nations Unies plus efficace et plus agile, favorisant l'intégration et la cohésion à l'échelle du système. Tel est l'objectif qui doit nous guider tandis que nous nous employons à concrétiser notre programme commun et à préparer le Sommet de l'avenir.

Qu'il me soit à présent permis d'aborder la résolution sur les modalités du Sommet de l'avenir (résolution 76/307). Je rends hommage aux cofacilitateurs, la Nouvelle-Zélande et Oman, pour le travail qu'ils ont accompli afin d'aboutir à cette résolution. Ce n'était pas une tâche facile, surtout dans un délai aussi court.

Malgré ce défi, nous avons aujourd'hui adopté une résolution de consensus sur la tenue du Sommet de l'avenir. L'unité de l'Assemblée générale, qui a demandé cette réunion, est un signal important de l'appui que nous accordons tous au Sommet. Si nous regrettons que le Sommet n'ait pas lieu avant 2024, nous nous félicitons de la tenue de la réunion préparatoire en 2023, qui sera une occasion importante de faire le point sur les progrès accomplis et de préserver la dynamique.

Nous nous félicitons de l'inclusion de formules fortes sur la participation de la société civile, tant lors du Sommet lui-même qu'au cours du processus préparatoire. Les acteurs de la société civile sont en effet essentiels au travail des Nations Unies. Leur contribution sera précieuse.

Alors que nous attendons avec intérêt que le Secrétaire général fournisse des informations supplémentaires pour préparer le Sommet, comme nous l'avons demandé, je voudrais terminer en disant un mot sur le

Sommet lui-même. Le monde est confronté à une série de défis sans précédent, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles dues aux changements climatiques ou de conflits qui prennent de plus en plus d'ampleur. Si nous ne nous préparons pas à l'avenir, ces défis ne feront que se multiplier. C'est pourquoi le Royaume-Uni appuie sans réserve le Sommet de l'avenir, et nous sommes impatients de travailler à sa réalisation avec tous nos collègues.

M. Komatsu (Japon) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons remercier les cofacilitateurs et toutes les délégations de d'être mobilisés sur la très importante résolution portant création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse (résolution 76/306). Nous félicitons les facilitateurs d'avoir organisé, le 14 juillet, une consultation avec les représentants des jeunes et les parties prenantes compétentes afin d'entendre leurs visions et leurs points de vue.

Ma délégation apprécie le travail remarquable effectué par l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse et son bureau, et nous espérons continuer à étendre notre collaboration. Le Japon se joint au consensus sur cette résolution et appuie la création de ce nouveau bureau.

Nous encourageons la participation véritable des jeunes à la promotion du programme pour la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme. Nous sommes heureux de voir ces éléments inclus dans cette résolution.

Comme cela est expliqué dans la lettre des cofacilitateurs datée du 31 août, nous croyons comprendre que l'état des incidences financières présenté avant l'adoption de cette résolution ne donne qu'une indication générale ou un éventail des incidences budgétaires. Nous espérons que les prévisions de dépenses détaillées seront soumises ultérieurement à l'examen des États Membres, afin de garantir la transparence et la responsabilité.

Comme il a été souligné durant les négociations et pris en compte dans cette résolution, une proposition détaillée du Secrétariat sur les fonctions opérationnelles, la structure, les ressources et le personnel du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, fondée sur une analyse plus approfondie des besoins en ressources du Bureau, est d'une importance capitale pour que les États Membres puissent examiner les modalités de fonctionnement de cette structure, y compris les aspects financiers, et en débattre plus avant. En garantissant le processus permettant aux États Membres d'analyser cette proposition et d'en discuter à un stade ultérieur, nous pensons que nous pouvons renforcer l'efficacité et l'efficacité du Bureau et éviter toute nouvelle duplication et fragmentation du travail de l'Organisation.

Enfin, les voix des jeunes doivent être entendues de manière plus institutionnalisée, y compris au sein de ce nouveau bureau. Nous pensons être capables d'institutionnaliser la mobilisation et la participation des jeunes dans les espaces intergouvernementaux si nous parvenons à faire l'inventaire de davantage de bonnes pratiques. Nous sommes prêts à écouter les jeunes et à travailler avec eux.

M. Siringoringo (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis d'exprimer la profonde sympathie et les condoléances de l'Indonésie au Gouvernement et au peuple britanniques à l'occasion du décès de la Reine Elizabeth II. Son règne a été marqué par une prudence intemporelle et sert d'exemple au monde entier.

L'Indonésie salue les initiatives prises par le Président pour renforcer l'ONU à travers l'intégration des jeunes et la promotion de leur rôle dans le système des Nations Unies. Nous apprécions également à sa juste valeur le travail accompli par la Représentante permanente du Guyana et le Représentant permanent de l'Égypte et la sagesse dont ils ont fait preuve pour orienter le processus de négociation sur les modalités d'organisation du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse.

L'Indonésie reconnaît l'importance de créer le futur bureau de la jeunesse au sein de l'ONU. Plus qu'une simple priorité pour nous, il s'agit également d'une preuve de notre engagement à promouvoir le leadership des jeunes dans le monde et à leur donner les moyens d'action en ce sens.

En tant que pays qui compte une importante population de jeunes, l'Indonésie comprend parfaitement le pouvoir que détient la jeunesse. En 2022, le nombre de personnes âgées de 15 à 34 ans a dépassé les 87 millions. Ce chiffre représente au moins 31 % de notre population totale et apporte un dividende démographique à notre pays sur les plans économique, social et politique. Nous pouvons voir comment les jeunes commencent à vivre dans le secteur financier. Quelque 80 % des 8,3 millions d'investisseurs sur les marchés de capitaux indonésiens sont des jeunes. Dans le domaine politique, nous continuons de noter une augmentation progressive de la présence des jeunes au Parlement et au Gouvernement. C'est pourquoi nous comprenons la nécessité d'associer et de faire participer les jeunes aux activités de l'ONU. Nous sommes donc favorables à la création d'un bureau pour la jeunesse au sein de l'Organisation des Nations Unies.

À cet égard, l'Indonésie a systématiquement insisté sur deux points.

Premièrement, nous devons commencer par renforcer l'ONU pour en faire une organisation jeune et dynamique. Celle-ci est aujourd'hui confrontée à de nombreux défis nouveaux et plus complexes. Pour relever ces nouveaux défis, il faut des perspectives nouvelles, fraîches et énergiques. Nous avons donc besoin d'une ONU jeune, et les changements doivent commencer de l'intérieur.

Il est essentiel de renforcer le rôle et la participation des jeunes dans l'élaboration des idées au sein du système des Nations Unies. C'est pourquoi nous devons nous efforcer de constituer à l'ONU des effectifs jeunes et équilibrés en termes d'âge, afin d'abaisser l'âge moyen d'accès aux postes importants au sein de l'Organisation. À titre d'exemple, nous avons observé que l'âge moyen des fonctionnaires de niveau P4 est d'environ 47 ans, et que celui des fonctionnaires de niveau P5 est d'environ 50 ans. En comparaison, dans de nombreuses entreprises et institutions en plein essor en dehors du système des Nations Unies, l'âge moyen des personnes occupant des postes stratégiques se situe entre 30 et 35 ans. À cet égard, nous appuyons la décision de l'Assemblée générale d'inclure cet élément d'un effectif équilibré du point de vue de l'âge dans cette résolution de consensus et de souligner l'importance de la représentation géographique dans la recherche de cet équilibre.

Deuxièmement, l'autonomisation des jeunes au sein du système des Nations Unies ne devrait jamais être un programme autonome et exclusif. Au contraire, elle devrait être poursuivie dans une perspective intergénérationnelle plus large, tout en assurant la participation des jeunes. L'héritage important des générations passées ne doit pas être oublié. Dans le même temps, l'inspiration provenant de la jeune génération ne doit jamais être négligée.

Une approche intergénérationnelle de la participation des jeunes est donc essentielle. Cette approche ne peut être construite que par un dialogue et des discussions qui impliquent plusieurs générations. En vue de la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, l'Indonésie souligne la nécessité d'inclure dans son mandat des efforts visant à renforcer le dialogue intergénérationnel.

Nous sommes favorables à l'élaboration de modalités relatives à la création du Bureau. Nous considérons

que c'est l'une des questions qui nous unit au lieu de nous diviser. Nous espérons que cela pourra être maintenu dans le même esprit de multilatéralisme, d'engagement constructif et de collaboration. Collaborons en harmonie afin d'apporter le pouvoir de la jeunesse à l'ONU.

Comme l'a dit le Président Sukarno, père fondateur de l'Indonésie et premier Président de notre pays :

« Donnez-moi 1 000 hommes et je déplacerai une montagne. Donnez-moi 10 jeunes et je secouerai le monde ».

M^{me} Pichardo Urbina (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Nous nous faisons l'écho des sincères condoléances exprimées au peuple britannique à l'occasion du décès de la Reine Elizabeth II.

Le Nicaragua s'associe à la déclaration faite par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

En ce qui concerne la résolution adoptée tout à l'heure par consensus sur le Sommet de l'avenir (résolution 76/307), le Nicaragua souhaite faire connaître sa position sur le processus de négociation de cette résolution portant sur les modalités. Nous regrettons que des méthodes de travail non inclusives aient été imposées et qu'il y ait eu très peu de temps pour négocier cette importante résolution, qui nécessite de toute évidence beaucoup plus de consultations et un plus grand consensus.

Nous regrettons également que les avis et les positions de tous les États Membres n'aient pas été pris en compte. Cela est particulièrement vrai pour les recommandations faites par le Groupe des 77 et de la Chine. Nous réaffirmons qu'il s'agit d'un sujet fondamental pour les pays en développement, et que le processus doit être inclusif et ne doit laisser personne de côté. Nous rappelons qu'aucun processus ne doit remplacer ou compromettre les mandats fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable.

Nous espérons que ces erreurs seront corrigées lors des prochaines étapes de ces processus afin que nous puissions réellement avoir un Sommet dirigé par les États Membres et aboutissant à un résultat positif et inclusif qui garantisse le bien-être et le bonheur des générations actuelles et futures.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position. Nous allons maintenant entendre les déclarations après l'adoption de la résolution.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. Pieper (Union européenne) (*parle en anglais*) : Avant de faire la déclaration que nous avons préparée au nom de l'Union européenne et de ses États membres, je voudrais exprimer notre tristesse collective et sincère à la suite du décès de la Reine Elizabeth II. Nos pensées vont à la famille royale, à la Mission permanente du Royaume-Uni et à tous ceux qui la pleurent au Royaume-Uni, dans le Commonwealth et dans le monde entier. Comme l'a écrit le Président du Conseil européen, Charles Michel, plus tôt dans la journée :

« [Elle] a toujours su nous montrer l'importance de valeurs durables en ce monde contemporain, des valeurs comme le service, le dévouement et la tradition. »

Je vais maintenant passer aux résolutions adoptées aujourd'hui. Je fais cette déclaration générale en relation avec les deux résolutions adoptées au titre de ce point de l'ordre du jour, la résolution 76/306, sur la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, et la résolution 76/307, sur les modalités du Sommet de l'avenir. Pour gagner du temps et en raison du lien étroit existant entre les deux questions, j'aborderai les deux dans une seule déclaration.

La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, la République de Moldova, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Australie et le Canada s'associent à cette déclaration.

En ce qui concerne les modalités du Sommet de l'avenir, nous nous félicitons de l'adoption consensuelle de la résolution 76/307, et remercions la Représentante permanente de la Nouvelle-Zélande et le Représentant permanent d'Oman pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour parvenir à un tel résultat, ce qui, nous en convenons, n'était pas une tâche facile. Nous nous sommes joints au consensus sur la résolution telle qu'elle vient d'être adoptée, mais nul ne devrait être surpris de nous entendre dire que nous aurions apprécié un libellé encore plus ambitieux.

Le Sommet de l'avenir est une étape clef du processus que représente *Notre Programme commun* (A/75/982), que nous attendions avec impatience et que nous préparions pour septembre 2023, comme le propose le Secrétaire général dans son rapport. Nous regrettons profondément que cette ambition n'ait pas été appuyée par tous les Membres de l'ONU, bien que de nombreux groupes régionaux se soient prononcés en sa faveur.

La tenue du Sommet en 2023 aurait rendu hommage à l'urgence de convenir d'un pacte pour l'avenir en réponse aux multiples questions brûlantes qui surviennent simultanément sur notre planète – de la pandémie mondiale en cours et l'urgence climatique aux conflits ravageurs, y compris l'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine en l'absence de toute provocation, qui a déclenché une crise alimentaire et énergétique humanitaire mondiale de grande ampleur.

Toutes ces crises exigent des actions rapides et communes. Comme l'a indiqué le Représentant permanent de Sri Lanka – avec beaucoup plus d'éloquence que je ne peux le faire maintenant – durant les premières consultations relatives à la Déclaration sur les générations futures :

« Si nous n'agissons pas de manière rapide et décisive, il n'y aura plus d'avenir sur lequel débattre ».

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est notre feuille de route commune pour relever collectivement bon nombre de ces défis. Le Sommet sur les objectifs de développement durable, en 2023, fera le point sur les progrès de sa mise en œuvre. La tenue d'un Sommet de l'avenir en 2023, au cours de la même semaine, nous aurait donc permis de démontrer la complémentarité entre ces deux rencontres, que le Secrétaire général a justement qualifiées de « sommets jumeaux », et de prouver notre détermination à être à la hauteur des attentes des générations futures.

Nous regrettons que cette possibilité ait été repoussée à 2024. Néanmoins, nous sommes rassurés par les nombreuses délégations qui se sont exprimées avec emphase sur la nécessité de maintenir l'élan de *Notre Programme commun* et en faveur des préparatifs d'un Sommet de l'avenir qui puisse être véritablement transformateur par nature, en vue de préparer et d'approuver un document final orienté vers l'action et de garantir un processus aussi inclusif que possible, associant aussi étroitement que possible toutes les parties prenantes concernées tout au long du processus préparatoire et du Sommet lui-même.

En ce qui concerne le fond, nous nous félicitons de l'accord sur l'organisation d'une réunion ministérielle préparatoire au cours de la semaine de haut niveau de l'ONU de l'année prochaine. Cette réunion sera pour nos mandants une occasion importante de s'exprimer sur la vision et l'ambition du Sommet de l'avenir de 2024, une occasion de faire le point, de reconfirmer

notre engagement fort et notre ambition et de regarder vers le futur. Une telle rencontre nécessite des préparatifs minutieux et bien structurés.

Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les orientations du Secrétaire général et comptons sur la participation large et inclusif de nombreuses parties prenantes à la soixante-dix-septième session à venir, et nous sommes prêts à travailler de manière constructive avec toutes les parties afin de concrétiser l'ambition que le Secrétaire général a appelée de ses vœux et qui est nécessaire pour réaliser le changement transformateur que *Notre Programme commun* a fixé.

Nous nous déclarons satisfaits par le libellé ferme de la résolution au sujet de la participation active de la société civile et des autres parties prenantes, notamment les jeunes, et nous comptons sur leur participation active dans les mois à venir. Une participation plus systématique et plus efficace des jeunes est une priorité absolue et un résultat clair de *Notre Programme commun*, fidèle à la notion de multilatéralisme inclusif et en réseau.

L'Union européenne se félicite donc de l'adoption de la résolution 76/306, relative à la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse. Nous remercions le Guyana et l'Égypte, ainsi que l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, pour leur rôle moteur, et attendons avec intérêt la création d'un Bureau des Nations Unies pour la jeunesse autonome, à part entière et doté d'un personnel suffisant, qui assurera une coordination étroite des questions relatives à la jeunesse au sein du système des Nations Unies.

Le nouveau Bureau aura pour rôle essentiel de promouvoir la participation des jeunes et les partenariats, en suivant une approche tenant compte des questions de genre dans les trois grands domaines d'action de l'ONU et dans l'action humanitaire. Nous attendons du Bureau qu'il dirige, promeuve et coordonne les efforts déployés pour favoriser la pleine réalisation des droits humains des jeunes et l'exploitation de toutes les possibilités qui s'offrent à eux.

L'Union européenne participera de manière constructive aux prochaines discussions qui auront lieu à la Cinquième Commission, qui devra assurer la pérennité de l'initiative.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur sur cette question. Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 124 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 117 de l'ordre du jour (*suite*)

i) **Confirmation de la nomination du Haut-Commissaire ou de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme**

Note du Secrétaire général (A/76/939)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Dans sa résolution 48/141, du 20 décembre 1993, l'Assemblée générale a décidé de créer le poste de Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Au paragraphe 2 de sa note, le Secrétaire général, compte tenu des dispositions de la résolution 48/141, propose de nommer Volker Türk, de l'Autriche, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. La date effective de la nomination sera communiquée à l'Assemblée ultérieurement.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite approuver la nomination par le Secrétaire général de Volker Türk, de l'Autriche, au poste de Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour un mandat de quatre ans ?

Il en est ainsi décidé (décision 76/423).

M^{me} Arab Bafrani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous tenons à adresser nos plus sincères félicitations à M. Volker Türk pour sa nomination à un poste extrêmement exigeant. Nous lui souhaitons plein succès dans ses fonctions et sa mission future.

La République islamique d'Iran a toujours montré sa détermination et sa volonté de contribuer à la promotion et à la protection des droits humains, tout en restant attachée à la coopération avec les États Membres et les mécanismes onusiens de défense des droits de l'homme.

Nous avons rejeté à plusieurs reprises la manipulation des droits humains à des fins politiques, et avons au contraire insisté sur l'impératif de la promotion et de la protection de ces droits dans tous les pays par le biais d'un dialogue, d'une concertation et d'une coopération constructives. Nous pensons que la nomination de rapporteurs spéciaux sur la situation des droits de l'homme dans des pays donnés est un processus purement politique qui ne nous conduit pas à la promotion et à la protection des droits humains.

Nous soulignons que le nouveau Haut-Commissaire devra faire preuve de toute la diligence requise pour apporter un équilibre et une approche non discriminatoire afin de dépolitiser la situation du Conseil des droits de l'homme à Genève. En outre, l'examen des

questions relatives aux droits de l'homme doit tenir compte des principes fondamentaux d'universalité, de transparence, d'impartialité, de non-sélectivité, de non-politisation et d'objectivité. Nous sommes convaincus que M. Volker Türk s'occupera correctement de tout tous les aspects de ces questions importantes.

M. Al Hassan (Oman) (*parle en anglais*) : Je serai très bref.

Oman se félicite de la nomination de M. Volker Türk au poste de Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

M^{me} Maille (Canada) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord joindre ma voix à celle des autres délégations pour adresser mes sincères condoléances à la famille royale en ce triste jour du décès de la Reine Elizabeth II.

Le Canada accueille chaleureusement la nomination du nouveau Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à ce poste et se réjouit à l'idée de collaborer avec M. Türk en ce qui concerne des questions importantes et pressantes relatives aux droits humains auxquelles le Conseil des droits de l'homme et le monde entier sont confrontés. Nous remercions une nouvelle fois M^{me} Bachelet pour son importante contribution en tant que précédente Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et, plus largement, en tant que défenseuse passionnée des droits humains.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous a appris que le monde peut changer rapidement. Les inégalités existantes peuvent être exacerbées, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité, et nous constatons de plus en plus que des gouvernements autoritaires s'emploient activement à saper les normes universelles des droits humains. Nous sommes confiants que le nouveau Haut-Commissaire, par l'intermédiaire du Haut-Commissariat, saura relever ces défis.

La promotion des droits humains fait partie intégrante de l'histoire, des politiques et de l'action constructive du Canada dans le monde. Mon pays appuie et finance les activités des défenseurs et défenseuses des droits humains, et nous nous réjouissons à la perspective d'œuvrer de concert pour mieux promouvoir et protéger leur travail, en particulier celui des femmes, qui sont de plus en plus attaquées pour avoir élevé leur voix pour défendre des droits humains universels.

Au Canada, nous sommes convaincus que la volonté de participer à une réflexion continue et à un examen constructif renforce non seulement la société et

les institutions de chaque État Membre, mais aussi, de façon plus générale, le multilatéralisme, qui est essentiel à nos efforts collectifs pour relever les défis complexes du XXI^e siècle.

Nous sommes fermement attachés à un dialogue constructif sur les droits humains dans le cadre d'un système multilatéral fondé sur des règles, et nous sommes déterminés à redoubler d'efforts à cet égard, tant sur le plan national qu'international. Nous nous réjouissons de travailler avec le nouveau Haut-Commissaire et le Haut-Commissariat pour donner suite à l'œuvre de son prédécesseur, notamment les préoccupations et les recommandations contenues dans le dernier rapport de M^{me} Bachelet, qui porte sur une évaluation des droits humains au Xinjiang.

Nous accordons une grande importance à l'indépendance et à l'intégrité du Haut-Commissariat dans l'exercice de ses fonctions et sommes prêts à continuer de collaborer avec celui-ci pour faire progresser nos objectifs communs et construire une Organisation des Nations Unies plus efficace, efficiente, pertinente et responsable.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'est jointe au consensus de l'Assemblée générale pour approuver la nomination par le Secrétaire général du Secrétaire général adjoint Türk au poste de Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Conformément à la résolution 48/141 :

« Le Haut-Commissaire aux droits de l'homme sera le fonctionnaire des Nations Unies auquel incombera à titre principal, sous la direction et l'autorité du Secrétaire général, la responsabilité des activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme ; dans le cadre de la compétence, des pouvoirs et des décisions d'ordre général de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission des droits de l'homme... ». (*résolution 48/141, par.4*)

Nous espérons qu'une fois entré en fonction, M. Türk dirigera le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) dans le strict respect de son mandat, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme, et qu'il s'emploiera à promouvoir le dialogue et la coopération en matière de droits humains. Sous l'impulsion de quelques pays, on observe actuellement une grave tendance à la politisation, à la confrontation et aux divisions dans le domaine des droits humains. Sous le couvert de droits humains, quelques pays

s'ingèrent arbitrairement dans les affaires intérieures d'autres pays, une pratique à laquelle la majorité des États Membres s'oppose catégoriquement. La Chine espère que M. Türk dirigera le Haut-Commissariat dans le strict respect des principes d'objectivité, d'impartialité, de non-sélectivité et de non-politisation, qu'il s'efforcera de promouvoir le dialogue entre les États Membres sur un pied d'égalité et de rapprocher les différents points de vue, et qu'il s'opposera fermement à la pratique du deux poids, deux mesures, ainsi qu'à l'instrumentalisation et à la politisation des questions relatives aux droits humains.

Les droits humains sont universels, mais aussi historiques, concrets et réalistes. Les droits à la survie et au développement sont les droits les plus importants pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. Nous espérons que le HCDH promouvra tous les droits de humains de manière équilibrée, qu'il prêtera attention aux demandes raisonnables des pays en développement, qu'il accordera plus d'attention et investira davantage dans les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que dans le droit au développement, et qu'il aidera les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de droits humains, avec le consentement des pays concernés.

Le HCDH doit s'ouvrir à la diversité et recruter des talents de tous horizons. La Chine et de nombreux pays en développement sont profondément préoccupés par le déséquilibre actuel dans la composition du Haut-Commissariat et la grave sous-représentation des pays en développement. Nous appelons à une réforme fondamentale du HCDH afin de garantir l'inclusivité et l'équilibre géographique.

Je voudrais souligner que tout à l'heure, la représentante du Canada, dans sa déclaration, a fait référence à la situation des droits humains en Chine. Nous nous opposons fermement à ces propos et nous les rejetons catégoriquement.

M. Hilale (Maroc) : À l'instar des collègues qui viennent de prendre la parole avant moi, je voudrais m'acquitter d'un agréable devoir à mon tour, celui de présenter nos sincères félicitations à M. Volker Türk pour sa désignation à l'unanimité par l'Assemblée générale pour occuper le poste de Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Je voudrais dire ici que, ayant connu M. Volker Türk, c'est un commis du système des Nations Unies. C'est un professionnel du terrain. C'est un homme très sensible,

très attaché à l'impartialité et à l'égalité des droits, mais également un homme engagé dans le domaine de la protection et de la défense des droits de l'homme. Son expérience au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés lui donne pratiquement toutes les qualités et tous les atouts pour réussir à la tête du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à un moment très particulier des relations internationales, particulièrement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) – où les droits de l'homme ont été violés, où les droits de l'homme ont été attaqués et où un certain nombre de pays n'ont pas tenu leurs engagements en ce qui concerne la protection et la défense des droits de l'homme. Il est temps que les questions des droits de l'homme reprennent leur place en tant que pilier du système des Nations Unies, autant que le développement, la sécurité et la paix dans le monde.

Il n'y aura pas de paix sans respect des droits de l'homme, comme il n'y a pas et il n'y aura pas de développement sans respect des droits de l'homme. Ces trois piliers doivent être traités sur un pied d'égalité, et nous avons pleinement confiance que le choix du Secrétaire général est un choix idoine, un choix qui répond aux besoins de la conjoncture internationale actuelle et un choix qui répond aux attentes de nos pays respectifs, afin que les questions des droits de l'homme soient respectées partout dans le monde.

Je voudrais assurer M. Türk que le Royaume du Maroc sera un soutien indéfectible à son action à Genève et lui apportera – comme il l'a fait pour tous ses prédécesseurs – un appui politique, mais également un appui matériel et un appui financier, afin qu'il puisse s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions.

Je voudrais profiter ici de cette occasion pour dire que nous sommes exigeants en termes de respect et de protection des droits de l'homme. Nous demandons aux pays de faire beaucoup, de faire plus et d'être exemplaires. Mais nous oublions ici, à l'Assemblée générale, et plus particulièrement à la Cinquième Commission, que, pour que le Haut-Commissariat puisse s'acquitter de la mission qui est la sienne, il a besoin d'un budget adéquat ; il a besoin des ressources humaines nécessaires. Car il ne pourra pas s'en acquitter sans l'appui financier, sans les ressources humaines et les profils appropriés, et surtout, comme cela vient d'être souligné par un des orateurs, sans la diversité et la représentativité requises parmi les hauts fonctionnaires des Nations Unies.

Pour avoir connu M. Türk, je suis sûr qu'il va prendre à cœur cet objectif de renforcer les structures du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, mais également de sélectionner et de choisir

les meilleurs parmi les candidats qui seront proposés pour l'assister et l'aider dans son mandat. Encore une fois, je voudrais réitérer l'appui ferme, constant et engagé du Royaume du Maroc à M. Türk. Le dernier mot sera pour le Secrétaire général : nous voudrions le remercier pour ce choix idoine.

M^{me} Carty (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à présenter les plus sincères condoléances des États-Unis à la famille royale et aux peuples du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Commonwealth à l'occasion du décès de S. M. la Reine Elizabeth II. La Reine a vécu une vie extraordinaire consacrée à servir. Elle était une amie chère des États-Unis et elle nous manquera cruellement.

Nous nous félicitons de la nomination de Volker Türk en tant que prochain Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. L'engagement de M. Türk à promouvoir et à protéger les droits humains dans le monde est déjà visible à travers sa brillante carrière au sein du système des Nations Unies, y compris dans son rôle le plus récent de Secrétaire général adjoint aux politiques, ainsi que dans son action sur les questions relatives aux réfugiés et à l'aide humanitaire.

Le rôle que joue le Haut-Commissaire aux droits de l'homme est l'un des plus importants du système des Nations Unies. Il doit être une voix indépendante, impartiale et inébranlable à l'appui des droits de l'homme dans le monde. À une époque où les droits civiques et politiques sont de plus en plus attaqués et où les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme sont continuellement bafoués, le Haut-Commissaire doit être prêt à dénoncer les violations des droits humains et les atteintes à ces droits où qu'elles se produisent. Il a le devoir de réaffirmer les valeurs universelles consacrées dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme à travers sa collaboration avec les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales, les organes conventionnels et l'Examen périodique universel, ainsi qu'avec la société civile et les défenseurs et défenseuses des droits humains du monde entier.

Nous vivons une époque où le nombre des violations des droits humains ne cesse d'augmenter au niveau mondial. M. Türk a devant lui un chemin semé d'embûches, mais il peut compter sur le plein appui des États-Unis alors qu'il entreprend le travail immensément important de sauvegarde et de défense des droits humains dans le monde entier.

M. Abdullah (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous voulons nous joindre aux autres orateurs pour

féliciter M. Volker Türk de sa nomination en tant que nouveau Haut-Commissaire aux droits de l'homme. Nous sommes convaincus que sa longue expérience au sein de l'ONU, notamment au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, sera très précieuse à l'action de son nouveau bureau. Sous sa direction, le Bangladesh restera pleinement déterminé à collaborer avec le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes dans un esprit de dialogue et de coopération constructifs. Nous assurons M. Türk du plein appui de notre pays.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne en qualité d'observatrice.

M. Forax (Union européenne) (*parle en anglais*) : L'Union européenne et ses États membres accueillent avec une grande satisfaction la nomination de M. Volker Türk au poste de Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et nous lui adressons nos félicitations. Il peut compter sur nous pour appuyer pleinement son mandat et son action. Nous appelons tous les États à respecter l'indépendance du Haut-Commissaire et à coopérer avec son bureau.

L'Union européenne invite tous les États à coopérer avec le Haut-Commissariat et les mécanismes des droits de l'homme et à leur permettre d'accéder à leurs territoires et à leurs régions spécifiques. Tous les pays doivent faire respecter le droit international et le droit international des droits de l'homme. Nous comptons sur le Haut-Commissariat et sur l'ensemble du système des Nations Unies pour garantir la protection et la promotion de tous les droits humains dans le monde entier et pour œuvrer sans relâche afin que les auteurs de violations et d'atteintes, où qu'elles soient commises, rendent des comptes. Dans *Notre Programme Commun* (A/75/982), le Secrétaire général annonçait une mise à jour du cadre des droits de l'homme, qui, en plus de la mise en œuvre complète de l'appel à l'action en faveur des droits humains, représente un énorme travail à venir.

L'Union européenne est favorable à ce que la société civile, en particulier les défenseurs et défenseuses des droits humains, soit étroitement associée aux travaux des mécanismes des Nations Unies chargés de la question des droits de l'homme. Nous condamnons fermement les actes d'intimidation ou de représailles visant ceux qui ont coopéré, qui coopèrent ou qui cherchent à coopérer avec le Haut-Commissariat et avec les titulaires de mandats et les mécanismes des Nations Unies en matière de droits humains. De tels actes ne

peuvent tout simplement pas être tolérés, et nous appelons le nouveau Haut-Commissaire à s'y opposer activement. Il est essentiel que les États Membres veillent à ce que l'appui budgétaire soit à la hauteur des attentes élevées auxquelles le Haut-Commissariat et ses capacités devront répondre. Nous continuerons à poursuivre activement cet objectif. L'Union européenne et ses États membres restent également le plus grand pourvoyeur de contributions volontaires au Haut-Commissariat et continueront à soutenir fermement ses travaux afin de lui donner les moyens de relever les nombreux défis auxquels il est confronté.

M. Almoslechner (Autriche) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit également permis d'exprimer notre plus profonde sympathie et nos plus sincères condoléances à l'occasion du décès de S. M. la Reine Elizabeth II. Nos pensées vont à la délégation britannique, à la famille royale et au peuple du Royaume-Uni.

L'Autriche se félicite que l'Assemblée générale ait approuvé aujourd'hui par acclamation la nomination du nouveau Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Secrétaire général adjoint Volker Türk. En ces temps d'incertitude croissante, le respect par chaque État de ses obligations en matière de droits de l'homme reste un des principes fondamentaux de notre ordre basé sur des règles. Le mandat du Haut-Commissaire aux droits de l'homme est indispensable à cet égard. Le Haut-Commissaire nous rappelle aux obligations qui nous incombent en tant qu'États Membres de l'ONU, et nous demande des comptes. L'Autriche soutient fermement ce mandat ; elle continuera de plaider en faveur du plein respect de l'indépendance du Haut-Commissariat et d'exhorter tous les États Membres à coopérer avec lui et avec les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales.

Je voudrais souligner que le mandat du nouveau Haut-Commissaire doit commencer le plus tôt possible afin d'éviter un vide prolongé. Il ne peut y avoir de rupture dans la garantie des droits humains pour tous. Enfin, nous souhaitons féliciter M. Türk de sa nomination aujourd'hui et l'assurer de notre appui constant à son mandat de Haut-Commissaire aux droits de l'homme.

M. Hauri (Suisse) : La Suisse salue la désignation de M. Volker Türk comme nouveau Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. La Suisse souligne son plein soutien au Haut-Commissaire et poursuivra son étroite collaboration avec le Haut-Commissariat. En tant qu'État hôte du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, c'est un honneur particulier pour nous d'accueillir le nouveau Haut-Commissaire aux droits de

l'homme à Genève. Nous nous réjouissons de la contribution que M. Türk apportera, dans l'exercice de ses fonctions, au renforcement des trois piliers de l'ONU et des liens entre Genève et New York.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 117 i) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 14 de l'ordre du jour

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2021, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-seizième session. S'agissant de cette question, j'ai été informé que la Mission permanente du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies demande son inscription au projet d'ordre du jour de l'Assemblée à sa soixante-dix-septième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen du point 14 de l'ordre du jour et l'inscrire au projet d'ordre du jour de la soixante-dix-septième session ?

Il en est ainsi décidé (décision 76/576).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 14 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 35 de l'ordre du jour (suite)

Prévention des conflits armés

b) Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2021, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-seizième session. S'agissant de cette question, le Président a reçu une lettre datée du 12 juillet 2022 des Représentants permanents de la Finlande et de la Türkiye auprès de l'ONU, demandant son inscription au projet d'ordre du jour de l'Assemblée à sa soixante-dix-septième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-dix-septième session ?

Il en est ainsi décidé (décision 76/577).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 35 b) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 41 de l'ordre du jour

Question de l'île comorienne de Mayotte

Le Président par intérim (parle en anglais) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2021, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-seizième session, étant entendu qu'elle ne l'examinerait pas à cette session. S'agissant de cette question, le Président a reçu de la Mission permanente des Comores auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 13 avril 2022 demandant l'inscription de cette question à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-septième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire cette question au projet d'ordre du jour de la soixante-dix-septième session ?

Il en est ainsi décidé (décision 76/578).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 41 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 67 de l'ordre du jour (suite)

La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés

Lettre datée du 4 août 2022, adressée au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/76/914)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2021, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-seizième session. S'agissant de cette question, une lettre datée

du 4 août 2022, adressée au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies, a été publiée sous la cote A/76/914, dans laquelle il est demandé que cette question soit inscrite au projet d'ordre du jour de l'Assemblée à sa soixante-dix-septième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite inscrire le point 67 au projet d'ordre du jour de la soixante-dix-septième session ?

Il en est ainsi décidé (décision 76/579).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire des déclarations de position sur la décision 76/579.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (parle en russe) : Je voudrais joindre ma voix aux condoléances adressées au peuple britannique et à la famille royale à l'occasion du décès de la Reine Elizabeth II.

La Fédération de Russie se dissocie du consensus sur la décision d'inscrire le point intitulé « La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés » à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session. Nous regrettons que l'instance de dialogue la plus représentative au monde soit une fois de plus utilisée à des fins de politisation et de promotion d'approches destructives. Discuter de la situation en Ukraine de manière aussi conflictuelle n'est pas propice à la recherche de véritables solutions à la crise, à l'élimination de ses causes et à l'instauration de la paix dans la région.

M. Tammsaar (Estonie) (parle en anglais) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de transmettre mes sincères condoléances au peuple et au Gouvernement britanniques et, bien sûr, à la famille royale, à l'occasion du décès de S. M. la Reine Elizabeth II. C'est un jour triste pour le monde entier.

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des pays nordiques et baltes, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège, la Suède et mon propre pays, l'Estonie.

Rien ne justifie la guerre d'agression que mène actuellement la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Le bain de sang provoqué par la Fédération de Russie au cœur même de l'Europe constitue une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales. L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine est donc

une source de grave préoccupation pour tous les États Membres de l'ONU et doit rester une priorité de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Nous condamnons vivement une fois de plus la guerre cruelle et irresponsable que la Fédération de Russie mène contre l'Ukraine, causant des souffrances humaines et des pertes civiles à grande échelle, y compris parmi les enfants. Nous condamnons également le Bélarus pour son implication dans cette agression.

Nous demandons une fois de plus que la Fédération de Russie mette fin à cette guerre contre l'Ukraine, y compris toutes les attaques contre les civils et les infrastructures civiles, et nous l'engageons à honorer pleinement les obligations qui lui incombent en vertu du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Les auteurs de ces crimes de guerre, tant les soldats russes qui les commettent que ceux qui leur donnent des ordres, devront rendre des comptes. Nous tenons à rappeler les conclusions de l'Assemblée générale selon lesquelles l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine constitue une violation du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies. Nous regrettons vivement que la Fédération de Russie n'ait pas mis en œuvre les résolutions ES-11/1 et ES-11/2 de l'Assemblée générale, respectivement des 2 et 24 mars.

Nous réaffirmons notre appui indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous exigeons que la Fédération de Russie retire immédiatement et sans condition toutes ses troupes du territoire de l'Ukraine et mette en œuvre les mesures conservatoires ordonnées par la Cour internationale de Justice avec effet immédiat. Nous appuyons la demande de l'Ukraine tendant à ce que la question intitulée « La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés » soit maintenue à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session.

M. Makarevich (Bélarus) (*parle en russe*) : La République du Bélarus exprime ses profondes condoléances au peuple du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à l'occasion du décès de la Reine Elizabeth II.

Je tiens à réaffirmer que le Bélarus s'oppose aux décisions axées sur des pays donnés, y compris s'agissant de la question à l'examen, et souhaite se dissocier du consensus sur la décision 76/579, portant inscription de la question « La situation dans les territoires

ukrainiens temporairement occupés » au projet d'ordre du jour de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale.

M. Szczerski (Pologne) (*parle en anglais*) : Cela fait maintenant près de 200 jours que la Fédération de Russie a commis un acte d'agression non provoqué et illégal contre l'Ukraine. La guerre à grande échelle que ce pays continue de mener n'est pas le conflit initial ; elle est devenue une guerre mondiale. La Fédération de Russie n'a pas seulement montré son vrai visage impérialiste par les meurtres, les destructions et les persécutions qu'elle continue de perpétrer en Ukraine, mais elle poursuit également ses menaces contre l'ensemble de la communauté internationale à travers des crises alimentaires, énergétiques et humanitaires résultant de l'invasion.

La situation en Ukraine se détériore chaque jour en raison du bombardement des villes et villages ukrainiens par les troupes russes. Elle se détériore à cause de la militarisation des installations nucléaires civiles par la Fédération de Russie et des déportations forcées de citoyens ukrainiens vers ce pays. À cette situation s'ajoute la campagne de désinformation orchestrée par le Kremlin, dont nous avons vu un bon exemple lors de la réunion du Conseil de sécurité d'aujourd'hui (voir S/PV.9127).

Le loup déguisé en agneau essayait une fois de plus de tout bouleverser. Ne nous laissons pas bernier. Il y a près de 200 jours, la Fédération de Russie a envahi l'Ukraine voisine par des moyens militaires. C'est la Fédération de Russie et elle seule qui peut retirer ses troupes du territoire ukrainien internationalement reconnu et mettre fin au chaos qu'elle a provoqué en Ukraine, en Europe et dans le monde entier.

À la lumière de tout ce que j'ai mentionné, la Pologne appuie pleinement la décision 76/579, portant inscription de la question « La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés au projet d'ordre du jour de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale.

M. Inashvili (Géorgie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer les plus sincères condoléances de mon pays à la délégation et au peuple britanniques à l'occasion du décès de S. M. la Reine Elizabeth II.

La Géorgie s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Union européenne. Je voudrais faire quelques observations à titre national.

La Géorgie appuie la demande de l'Ukraine tendant à l'inscription de la question « La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés » au projet d'ordre du jour de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. Il s'agit d'une question qui ne concerne pas seulement la situation d'un pays, mais qui est pèse directement sur le au maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales. Il importe donc au plus haut niveau que durant la soixante-dix-septième session, l'on reste particulièrement attentif à la situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés.

Nous réaffirmons notre appui indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues. Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'invasion grande échelle préméditée, non provoquée et injustifiée de l'Ukraine par la Fédération de Russie, laquelle constitue une violation grave du droit international et porte atteinte aux principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies et l'Acte final d'Helsinki, notamment les principes d'intégrité territoriale, d'égalité souveraine des États, de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et d'inviolabilité des frontières internationalement reconnues.

M. Kulhánek (République tchèque) (*parle en anglais*) : Avant de prendre la parole au nom de l'Union européenne, qu'il me soit permis tout d'abord, à titre national, d'exprimer ma profonde tristesse et mes plus sincères condoléances à la suite du décès de S. M. la Reine Elizabeth II.

S'agissant du sujet à l'examen, j'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Le Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine et la République de Moldova, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, Monaco et Saint-Marin, s'associent à cette déclaration.

Il est essentiel que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité restent saisis de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. L'Union européenne réitère sa condamnation la plus ferme de la violation continue de la Charte des Nations Unies par la Fédération de Russie, ainsi que de l'indifférence affichée par celle-ci à l'égard des résolutions ES-11/1 et ES-11/2, adoptées en mars à une majorité écrasante d'États

Membres de l'ONU. L'Union européenne rappelle les résolutions précédentes de l'Assemblée générale sur la situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés, et demande qu'elles soient pleinement appliquées.

Nous regrettons vivement que la Fédération de Russie ne se soit pas conformée à l'ordre juridiquement contraignant de la Cour internationale de Justice l'engageant à cesser immédiatement de recourir à la force contre l'Ukraine, et nous l'invitons à respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international, notamment la Charte des Nations Unies, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Les auteurs de crimes de guerre et d'autres violations graves, ainsi que les fonctionnaires et les chefs militaires, auront à répondre de leurs actes.

L'Union européenne et ses États membres réaffirment leur attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et jusqu'à ses eaux territoriales. Nous appelons de nouveau à la cessation immédiate de l'agression militaire menée contre l'Ukraine par la Fédération de Russie et au retrait total, immédiat et inconditionnel de ses forces et équipements militaires du territoire ukrainien.

Les États membres de l'Union européenne approuvent donc la décision 76/579 portant inscription de la question « La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés » au projet d'ordre du jour de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale afin que celle-ci puisse continuer à suivre de manière globale la situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient la décision 76/579, portant inscription de la question « La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés » au projet d'ordre du jour de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, et il est bon de noter que cette décision a été adoptée sans vote. Il est tout à fait approprié que l'Assemblée générale poursuive ses discussions sur les actes d'agression perpétrés par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, y compris ses violations continues de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans le Donbass et en Crimée occupée.

M^{me} Mudrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous nous joignons aux autres délégations pour exprimer nos sincères condoléances à la suite du décès de la Reine Elizabeth II.

Nous tenons à remercier l'Assemblée générale pour sa décision 76/579, portant inscription de la question « La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés » au projet d'ordre du jour de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale.

Je tiens à rappeler à l'Assemblée que, quelques heures seulement après l'examen de cette question le 23 février dans cette salle (voir A/76/PV.58), la Fédération de Russie a, avec cynisme, lancé son invasion à grande échelle injustifiée et non provoquée de l'Ukraine. Après que le Conseil de sécurité a échoué à exercer sa responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales en raison de l'utilisation abusive du droit de veto par la Russie (voir S/PV.8979), la question de l'agression de la Russie contre l'Ukraine a été transmise à l'Assemblée générale pour examen.

Le 2 mars, à une écrasante majorité de 141 États Membres, l'Assemblée générale a adopté la résolution ES-11/1, intitulée « Aggression contre l'Ukraine », qui contient des termes on ne peut plus fermes et définit et qualifie très clairement les actions de la Russie d'agression.

Cependant, la Fédération de Russie persiste à faire montre d'un mépris total pour les demandes répétées de l'Assemblée générale, les ordonnances de la Cour internationale de Justice et les obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, en particulier celle de cesser immédiatement son agression armée contre l'Ukraine et de retirer complètement et sans condition toutes ses forces militaires du territoire ukrainien à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales.

Depuis plus de six mois, l'agression de la Russie a fait d'innombrables victimes civiles et est à l'origine de la destruction d'infrastructures civiles vitales, d'une vague de réfugiés et d'une crise humanitaire d'une ampleur sans précédent en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. La guerre d'agression contre l'Ukraine fait également peser de graves dangers sur la sécurité alimentaire et énergétique mondiale et aggrave la faim dans le monde. Il existe une multitude de preuves et de faits vérifiés, notamment par les mécanismes de surveillance des Nations Unies, des crimes de guerre odieux et des crimes contre l'humanité commis par l'occupant russe contre la population civile en Ukraine, y compris dans les territoires occupés.

La reconnaissance de la prétendue indépendance des territoires temporairement occupés des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk constitue une nouvelle violation flagrante du droit international,

notamment de la Charte des Nations Unies, et vise à saper plus encore l'ordre international fondé sur des règles. La Russie doit être tenue pour responsable de toutes ses violations du droit international commises en Ukraine, y compris de son agression en violation de la Charte, et de toute violation du droit international humanitaire et du droit international des droits humains.

Tous les auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de génocide et de crimes d'agression doivent être traduits en justice. La Russie doit assumer les conséquences juridiques de toutes ses violations, en particulier par le biais de mécanismes établis au niveau international, en donnant notamment réparation pour les dommages, pertes ou préjudices causés par son agression contre l'Ukraine. Tout ce que j'ai mentionné ne fait que renforcer la nécessité d'utiliser tous les outils dont dispose l'Assemblée générale.

J'appelle l'attention de l'Assemblée sur le mémoire explicatif présenté par l'Ukraine (A/73/193, annexe) qui a pour la première fois demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, et stipule que,

« [c]ette question d[evai]t continuer à faire l'objet d'une attention particulière, et être examinée par l'Assemblée générale, jusqu'à ce que la suite qu'il convient soit donnée aux violations résultant de l'occupation étrangère de ces zones et que l'intégrité territoriale de l'Ukraine soit entièrement rétablie. »

Ma délégation se félicite donc que l'Assemblée générale ait décidé par consensus (décision 76/579) d'inscrire le point intitulé « La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés » au projet d'ordre du jour de sa soixante-dix-septième session.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'informe les représentantes et les représentants qu'il est 18 h 5. Les interprètes ont bien voulu rester avec nous pendant encore 10 minutes, jusqu'à 18 h 15, et j'espère que nous pourrions terminer notre travail d'ici là. Je remercie les interprètes pour leur concours.

M^{me} Dime Labille (France) : Qu'il me soit permis de présenter nos sincères condoléances au peuple du Royaume-Uni et à l'ensemble du Commonwealth.

La France souscrit pleinement à la déclaration qui vient d'être prononcée au nom de l'Union européenne. J'ajouterai une courte déclaration à titre national.

La France regrette que la Fédération de Russie continue de méconnaître et de violer les dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international, y compris des décisions de la Cour internationale de

Justice. Nous appelons la Fédération de Russie à quitter immédiatement les territoires occupés illégalement en Ukraine et à respecter la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. C'est pour cela qu'il est important et crucial que le sujet continue d'être traité aussi bien à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité. Nous nous félicitons donc que l'Assemblée ait décidé de manière consensuelle, c'est-à-dire sans vote, de maintenir cette question à son ordre du jour.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 67 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 89 de l'ordre du jour

Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2021, l'Assemblée a décidé d'inscrire le point 89 à l'ordre du jour de sa soixante-seizième session. S'agissant de cette question, le Président a reçu une lettre datée du 27 juillet 2022 du Représentant permanent de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle il est demandé de l'inscrire au projet d'ordre du jour de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer l'examen de la question intitulée « Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965 » à sa prochaine session et l'inscrire au projet d'ordre du jour de la soixante-dix-septième session ?

Il en est ainsi décidé (décision 76/580).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 89 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 121 de l'ordre du jour (suite)

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2021, l'Assemblée a décidé d'inscrire

cette question à l'ordre du jour de sa soixante-seizième session. Je crois comprendre qu'il serait souhaitable d'inscrire cette question au projet d'ordre du jour de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire la question intitulée « Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies » au projet d'ordre du jour de la soixante-dix-septième session ?

Il en est ainsi décidé (décision 76/581).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 121 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 127 de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2021, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa soixante-seizième session. S'agissant de cette question, le Président a reçu une lettre datée du 27 juillet 2022 du Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle il est demandé de l'inscrire au projet d'ordre du jour de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer l'examen de la question intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise » à sa prochaine session et l'inscrire au projet d'ordre du jour de la soixante-dix-septième session ?

Il en est ainsi décidé (décision 76/582).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 127 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 156 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2021, l'Assemblée a décidé d'inscrire

cette question à l'ordre du jour de sa soixante-seizième session. Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de cette question à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer l'examen de la question intitulée « Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental » à sa prochaine session et l'inscrire au projet d'ordre du jour de la soixante-dix-septième session ?

Il en est ainsi décidé (décision 76/583).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale en a terminé avec son examen du point 156 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que les points suivants de l'ordre du jour restent à l'examen pour la soixante-seizième session de l'Assemblée générale : 9, 15, 16, 20, 20 c), 20 i), 21, 23, 23 a), 25, 31, 33, 35, 35 a), 37 à 40, 43 à 49, 72, 75, 75 a) à c), 78, 78 a), 90, 109, 115, 116, 116 g), 117, 117 f), 117 h), 118, 119, 122, 125, 131, 134 à 155, et 157 à 166.

Comme les membres le savent, les questions en lien avec ces points ont été inscrites à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, à l'exception du point 33, « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies » ; du point 37, « Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud » ; du point 116 g), « Élection des membres de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine » ; du point 125, « Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions » ; et du point 149, « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 9, 15, 16, 20, 21, 23, 25, 31, 33, 35, 37 à 40, 43 à 49, 72, 75, 78, 90, 109, 115, 116, 116 g), 117, 118, 119, 122, 125, 131, 134 à 155, et 157 à 166 de l'ordre du jour et des sous-points correspondants à la présente session ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 15.